C.R.I.C. N° 48 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mardi 13 janvier 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Orateurs : M. le Président, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 5

Examen du 20ème cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicule 1er (Doc. 877 (2008-2009) - n° 1) 5

Désignation d'un Rapporteur 5

Exposé de Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : Mme Mercier, M. le Président, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Ancion, Mmes Fassiaux-Looten, Cassart-Mailleux 6

Examen de l'arriéré

Orateurs : M. le Président, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Ancion, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Mmes Tillieux, Fassiaux-Looten 10

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le suivi par l'adminsitration de la pollution des stations services »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 14

Question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le projet « Tour Michelin » à Tournai »

Orateurs : M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 17

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'application du coût-vérité »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 19

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le réseau de distribution d'eau »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 21

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l' Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les nuissances sonores autour de la zone industrielle de Kaiserbaracke ».

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 23

Question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les inflexions à long terme que posent en matière de politique des déchets, la construction et l'exploitation du 4ème four (four 7) par Ipalle sur le site de Thumaide »

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Delannois..... 24

Interpellations..... 28

Interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 dans la vallée de l'Our »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 28

Interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les perspectives 2009 pour l'agriculture wallonne »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 33

Questions orales (suite)..... 37

Question orale de M. Bracaval à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la pollution environnementale provoquée par la pilule contraceptive »

Orateurs : M. le Président, M. Bracaval, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 37

Question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « une pollution aux huiles végétales dans le canal Nimy-Blaton »

Orateurs : M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 38

Question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la mise en cause des conseils cynégétiques en matière de gestion des surdensités de sangliers »

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 39

Question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la présence de fourmis d'Asie en Région wallonne »

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 41

Liste des intervenants..... 43

Abréviations courantes..... 44

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

- La séance est ouverte à 10 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vous propose d'entamer nos travaux dans le courant du quart d'heure académique et donc, nous sommes toujours bons.

Je pense qu'on a eu l'occasion de se présenter les voeux les uns et les unes aux autres de manière conviviale et individuelle. Je le refais maintenant de manière plus officielle en disant que, pour cette législature, c'est la dernière fois que nous avons l'occasion de nous présenter les meilleurs voeux : surtout plein de bonheur et de santé, et le meilleur pour avant et surtout après le 7 juin de cette année.

Puisque nous sommes à l'époque des voeux et qu'on se souhaite plein de bonheur, nous avons aussi une nouvelle méthode de travail qui a été approuvée et qui a été évoquée lors de la dernière conférence des Présidents. Nous sommes dans la première occasion d'application du nouveau Règlement qui règle notamment le contrôle des présences parlementaires aux séances, dans notre cas, aux séances de Commission.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a un surveillant qui va passer ?

M. le Président. – Mme Colette Berger va vous expliquer.

Avant de désigner un Rapporteur, il est question de signer une liste, un registre *ad hoc* des présences. Pour cela, il paraît qu'il y a des instructions précises qui ont été données par M. Kalkmann aux différents Secrétaires de Commission. Pour ne pas faire deux fois le même exposé qui serait imparfait, je cède la parole à Mme Colette Berger pour expliquer comment se passe cette séance, que j'espère rapide, de signatures.

La parole est à Mme Colette Berger.

Mme Berger, Secrétaire de Commission. – Rapidement, je vais vous communiquer les instructions qui m'ont été données par M. Kalkmann vendredi.

Il s'agit donc pour vous de vous inscrire dans un registre de présences des Commissions. Il s'agit essentiellement bien sûr des Membres effectifs qui sont invités à signer sur un document *ad hoc* que j'ai ici, à signer en regard de leur nom. Donc, pour les effectifs, c'est relativement simple.

Il y a aussi une colonne prévue pour les suppléants qui remplacent un membre effectif. Donc, ceux-là sont invités, d'une part, à signer en regard de l'effectif qu'il remplace et, d'autre part, d'indiquer dans la colonne de droite qui ils remplacent.

Une troisième colonne est prévue pour les remplaçants prévus en vertu de l'article 14.5, c'est-à-dire n'importe quel Parlementaire, non effectif et non suppléant, qui peut remplacer un Parlementaire pour autant qu'il ait rempli un document ad hoc qui est celui-ci, que M. de Lamotte vient de me remplir, qui doit être signé par chaque chef de Groupe et qui autorise le Parlementaire X à remplacer n'importe quel Parlementaire effectif.

Je ne sais pas si c'est très clair, mais de toute façon, je vous réexpliquerai lorsque vous passerez pour signer. C'est maintenant. Je préfèrerais que cela se passe ici, si cela ne vous embête pas. *(Rumeurs)*

EXAMEN DU 20ème CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON — FASCICULE 1ER (DOC. 877 (2008-2009) — N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du 20ème Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon — Fascicule 1er (Doc. 877 (2008-2009) — N° 1).

Je salue les représentants de la Cour des comptes à qui je cèderai la parole dans quelques instants.

Désignation d'un Rapporteur

M. le Président. – Mme Tillieux est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Exposé de Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter un petit résumé de l'article au Cahier portant sur le contrôle du programme 02 — gestion de l'espace rurale, de la division organique 19 — agriculture et milieu rural.

La Cour a contrôlé la légalité et la régularité des dépenses imposées aux allocations de base 63.01 et 63.02 du programme 02 de la division organique 19.

Durant cette période examinée, les crédits d'engagement afférents au budget initial de ce programme s'élevaient à 22,24 millions d'euros, tandis que les crédits d'engagement affectés aux allocations de base précitées en représentaient plus de la moitié, soit 13,8 millions d'euros.

Mon petit exposé va porter sur trois points: tout d'abord, le respect des réglementations spécifiques pour ces deux mesures; le respect de la réglementation relative aux marchés publics et enfin, le suivi du précédent contrôle de la Cour.

Sur le point de la réglementation spécifique, tout d'abord, il y a les crédits destinés à l'amalioration des voiries agricoles. Ces crédits permettent aux Communes rurales de remettre en état les voiries agricoles de leur territoire.

L'arrêté du 24 avril 1997 réglementant ces interventions entend par «voirie agricole» les chemins situés sur le domaine public, desservant essentiellement les terres soumises à l'exploitation agricole, forestière ou horticole, ainsi que les fermes isolées, et utilisés essentiellement pour le charroi d'exploitation.

En ce qui concerne les aides au développement rural, le législateur se propose de fournir aux Communes rurales les moyens d'une politique globale et intersectorielle de gestion par objectifs, élaborée en concertation avec la population. Ses objectifs se traduisent dans un document stratégique dénommé «Programme communal de Développement rural» qu'on appelle PCDR, résultant de la consultation de la population, de l'inventaire de la situation existante en matière de développement rural et des différents projets élaborés par les intervenants.

Tant en ce qui concerne l'amélioration des voiries agricoles que les PCDR, la réglementation est, dans ses grandes lignes, respectée. Toutefois, les délais impartis aux différents intervenants pour l'accomplissement des formalités nécessaires ne sont pas toujours respectés.

En ce qui concerne en particulier les PCDR, l'absence de mesures contraignantes en cas de dépassement des délais prescrits, au niveau de tous les intervenants, c'est-à-dire les Communes, l'Administration, la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et le Gouvernement wallon, entraîne des allongements parfois considérables de la procédure, qui causent de très longs délais de liquidation des subventions et des reports de soldes importants pendant de longues années.

Par ailleurs, le présent contrôle a mis en évidence le fait que la comptabilité séparée des Communes relative aux projets, telle qu'imposée par l'article 21 du décret, ne figure pas aux dossiers examinés.

En outre, les rapports annuels au 31 mars fournis par les Communes ne comportent pas tous le résumé de cette comptabilité, alors que l'article 22 du décret l'exige. Cette comptabilité distincte constitue pourtant une pièce essentielle permettant à l'Administration et au Gouvernement d'assurer un suivi et une gestion du PCDR.

Le point 2, le respect de la réglementation relative aux marchés publics, l'examen des dossiers a mis en évidence certains manquements, tels que l'absence de preuve du respect des règles de publicité de certains marchés et, de manière générale, la non-observance de la réglementation, par les pouvoirs adjudicateurs communaux, dans la désignation de la plupart des auteurs de projet et des coordinateurs sécurité-santé des chantiers subventionnés.

Enfin, en ce qui concerne le suivi du précédent contrôle de la Cour sur les PCDR, dans une lettre du 21 novembre 2000 adressée au Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité de l'époque, la Cour avait émis un certain nombre de remarques à propos des procédures d'octroi de subventions dans le cadre des programmes communaux de développement rural.

Les observations portaient sur les conventions-exécutions et sur le respect de la législation relative au marché public et des dispostions conventionnelles.

D'une manière générale, les observations formulées par la Cour en 2000 ont été suivies d'effets.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter mes bons voeux à chaque membre de la Commission, à vous-même, à la Cour également. Je

profite de l'occasion qui m'est donnée pour, avant de répondre aux observations de la Cour, dire que le tableau de bord de l'Environnement wallon est à votre disposition. Petit cadeau de début d'année qui est un guide important en matière environnementale avec tous les secteurs qui sont abordés. J'aurais préféré vous offrir ce guide avant qu'il ne soit publié dans un journal hier, je le regrette, c'est comme cela, puisque j'attendais la Commission pour pouvoir le diffuser.

Concernant les différentes remarques de la Cour, nous avons, au travers des différents programmes abordés, toute une série d'éléments qui ont été rencontrés, comme la Cour vient de l'indiquer. Concernant le programme 19.02, gestion de l'espace rural, la Cour a pu observer un bon respect des réglementations et des progrès qui ont été accomplis depuis le précédent contrôle par rapport aux divers éléments encore mentionnés.

En ce qui concerne les avis de marchés et les misssions d'auteurs de projets de coordinateurs santé-sécurité tels que cela vient d'être exposé dans le cadre des voiries agricoles, l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 1997 précise que c'est une délibération par laquelle l'allocataire arrête la date d'ouverture des soumissions et le cas échéant, la liste des entreprises à consulter qui doit être transmise et non l'avis de marché.

Quant aux missions d'auteurs de projets et de coordinateurs santé-sécurité, l'arrêté n'exige aucun document.

Pour la bonne information de chacun, l'Administration, à ma demande, finalise un projet de révision de cet arrêté. Le texte qui sera proposé intègre pleinement les remarques de la Cour.

En développement rural, les observations relatives aux délais résultent des dispositions décrétales actuelles. Il est clair que toute modification impliquerait une révision décrétale à propos de la comptabilité, maintenant distincte dans le chef des communes, par le biais d'un rappel. Concernant le rapport annuel, l'Administration a rappelé aux communes toutes leurs obligations en la matière.

Elle travaille également sur une modification de la convention conclue avec la commune ainsi que sur une nouvelle trame de rapport annuel de façon à obtenir une situation claire des recettes et des dépenses de tout projet subsidié en développement rural. De même, l'Administration demandera un effort de rigueur important auprès des maîtres d'oeuvre communaux au niveau des procédures de sélection qualitatives et de la rédaction du rapport d'adjudication et de la mention des dérogations.

En conclusion, de manière générale et dans le cadre de l'extension de la démarche qualité à l'ensemble de la DGRNE prévu par le plan opérationnel du directeur général, l'ensemble des procédures... Y compris pour les aspects précités seront décrits, validés et améliorés et prévoieront notamment des check-lists pour vérifier la compétude des dossiers.

Je remercie encore la Cour qui nous permet, au travers des différents textes, des procédures et autres, d'améliorer sans discontinuer la qualité de l'ensemble des travaux de l'Administration et aussi du Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Ancion.

M. Ancion (MR). – Je tiens à remercier les réprésentants de la Cour des Comptes pour leur présentation. J'aurais quelques petits commentaires et deux trois petites questions, Monsieur le Ministre. D'abord au niveau du respect des marchés publics, à plusieurs reprises, la cour des Comptes fait état de lacunes parfois importantes dans le respect relatif aux marchés publics et c'est notamment la cas au nivau de l'APAQ-W où la Cour signale que : «*l'examen des subventions accordées par l'Agence en 2006 a révélé que des lacunes subsistaient dans les controles effectués par l'Agence sur les pièces comptables, sur le respect de la légilsation, sur les marchés publics et sur les conditions d'octroi de subventions.*»

D'un autre coté, à l'Office wallon des déchets, la gestion des marchés publics est également pointée du doigt. Plus particulièrement pour la gestion des cadavres d'animaux qui représentent une somme annuelle de 8,5 millions d'euros. Le marché attribué en 2002 a été prolongé une seconde fois en 2008 alors que ce n'était pas prévu au cahier des charges.

Par ailleurs, l'Office wallon des déchets a recouru à la procédure négociée sans publicité sur base d'une justification ayant trait à l'urgence impérieuse, résultant d'événements imprévisibles, alors même qu'il s'agissait d'un second renouvellement.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si un nouveau marché a été effectué, cette fois, dans les règles de l'art pour les années 2009 et suivantes ? Il est un fait que les marchés publics sont au coeur de nombreux débats, particulièrement dans les communes et dans les CPAS. La tutelle contrôle de plus en plus la bonne application de ceux-ci par les pouvoirs locaux. Il serait bon que la Région et les orgnaimses pararégionaux montrent l'exemple en matière de respect des règles et je crois que c'est un strict minimum vis-à-vis de ce qu'on impose aux responsables des différentes communes. Je dis cela avec le sourire.

D'un autre coté, au niveau des paiement tardifs des subventions, au cours de l'année 2006, l'ISSeP a connu d'importants problèmes de trésorerie. La cour note que les créances à moins d'un an sont passées d'1,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 17,2

millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation est due au retard des versements des différentes subventions de la Région.

Monsieur le Ministre, vous avez signalé que les notifications des arrêtés de subventions et leur liquidation seront accélérées. Est-ce le cas actuellement ? L'ISSeP a-t-elle pu régler ses problèmes de trésorerie ? D'autres organismes sont-ils ou étaient-ils aussi dans cette situation ?

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ? La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je remercie la Cour des Comptes et M. le Ministre Lutgen.

J'aurais deux questions à poser. L'une par rapport à l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité. L'APAQ-W, c'est vrai qu'on a en déjà beaucoup parlé puisqu'il y en a déjà eu. Ce n'est pas la première fois que la Cour des Comptes fait des remarques et je crois qu'il y en aura encore et il y a chaque fois des possibilités d'amélioration.

Maintenant, on sait les uns et les autres qu'une réflexion est en cours à ce sujet. Monsieur le Ministre, ne croyez-vous pas qu'il faille au moins renforcer le plus rapidement possible le contrôle de la Région sur le fonctionnement de l'APAQ-W ? Quelles sont les initiatives que le Gouvernement ou votre Département pourrait prendre, compte tenu d'une situation qui n'est quand même pas très claire ?

Ma deuxième question concerne la légalité de l'application de la taxe sur les eaux usées. Un problème légal a été relevé. Souvenez-vous une intercommunale a contesté devant le Pouvoir judiciaire la légalité de l'application aux intercommunales, plus particulièrement de la taxe sur les eaux usées industrielles et la Cour d'appel de Liège a donné raison à l'intercommunale. Donc, quelle va être notre réaction ? Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer s'il y aura matière à modifier la législation, dans quel cadre par rapport à ces intercommunales ?

Ensuite, par rapport aux PCDR, je vais me joindre aux remarques qui ont déjà été faites. Je crois qu'il y a là une difficulté qui vient d'absences contraingantes par rapport au respect des délais. Il y a une obligation d'évoluer au niveau de la législation afin de raccourcir les délais ou du moins, d'imposer des délais de rigueur.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je la cède à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Première réponse groupée par rapport aux deux interventions concernant plus particulièrement l'APAQ-W. Tout d'abord, je rappelle que les remarques de la Cour porte sur l'année 2006 et que depuis, que ce soit pour l'APAQ-W ou pour d'autres éléments, il y a toute une série de recommandations qui ont été faites. On a d'ailleurs transmis à la Cour un projet d'arrêté rencontrant ces recommandations.

Le système et l'ensemble de fonctionnement de l'APAQ-W, vous le connaissez parfaitement, c'est un décret qui a été voté sous l'ancienne Majorité avec toute une série de règles qui ont été établies. Il y a effectivement au niveau des petites subventions un contrôle plus particulier qui a été apporté puisque tout ce qui est en dessous de 30 euros.On peut donc déjà avoir une subvention de 30 euros, c'est l'APAQ-W elle-même qui gère cela avec mon accord parce que l'ensemble de la procédure doit être exécutée. Que le contrôle se fait de façon rigoureuse et qu'elle tient compte aussi de la qualité ou de la quantité du montant. On ne va pas exercer un contrôle identique si on parle de 30 euros ou de 100.000 euros. Je résume de façon grossière la réalité de ce qui se passe sans vouloir la caricaturer. Cela étant, toute une série d'améliorations ont été apportées. Au travers de l'ensemble de la politique de promotion, il y a encore des rencontres importantes à faire entre les différents organimes qui sont soit reconnus, soit subsidés par la Région pour avoir une structure unique à terme dans les deux sens du terme. Et avoir peut-être un autre type de statut pour l'APAQ-W qui permet un contrôle différent de celle-ci.

Comment cela fonctionne ? Au delà de cela, il y a ce qu'on appelle les petites manifestations (par exemple, les subsides pour les petits déjeuners) qui se retrouvent de façon assez claire sur le site Internet pour ceux qui veulent en bénéficier. Toutes ces petites subventions font partie d'un dossier global en début d'année. Tout subside fait l'objet d'un dossier visé par l'Inspection des Finances et approuvé par moi-même. Tous les documents, comme les notes d'intention, budget prévisionnels, sont réclamés pour l 'éboration du dossier. Ils ne sont plus nécessairement joints à la déclaration de créances qui sollicite le versement du subside pusique ces documents sont déjà en possession de l'Agence. Une fois la promesse de subside accordée, les justificatifs et les factures, les coupures de presse sont réclamés pour permettre la liquidation définitive après que plusieurs contrôles aient été effectués.

Vu les différentes remarques qui avaient été faites par la Cour depuis 2006, l'attention de l'APAQ-W a de nouveau été attirée sur cette problématique des subventions tout en étant conscients que les règles doivent être modulées en fonction du montant de la subvention. Tous les montants doivent évidemment être contrôlés au travers de la réalité de l'APAQ-W.

Concernant l'ISSeP, l'amélioration est spectaculaire puisqu'au niveau de la comptabilité économique, les créances à plus d'un an sont passées de 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 6 millions d'euros au 31 décembre 2007. On voit que

les choses se sont réellement améliorées. Cette diminution résulte de la liquidation plus rapide qu'auparavant des créances par la Région.

Il y avait encore deux questions sur les eaux usées. C'est une discussion qui doit avoir lieu au sein de la Commission des Finances.

Concernant les cadavres d'animaux, c'est un dossier délicat puisque nous sommes face à deux éléments qui posent problème mais qui sont aussi parfois des solutions.

Premier élémént, vous savez qu'il y a une discussion entre la réaltié de ce soutien à l'agricultre où il y a un aspect sanitaire qui peut intervenir aussi. Il faut en tenir compte dans la discussion du monde agricole et de ce que la Commission en pense. On a eu cette discussion à plusieurs reprises dans cette Commission puisque c'est chaque fois revenu. Il y a la règle des minimis. Nous avons un montant pour la Belgique et donc par région, maximum utilisé en dehors de toutes les aides classiques (DPU, fonds d'investissements agricoles), il y a un montant qui est disponible, un montant maximum par exploitation. C'est revenu dans la discussion ces derniers mois: faites un geste supplémentaire encore au niveau de la Région wallonne pour les agriculteurs en difficultés. On a été confronté à la réalité du montant maximum et à la réalité — nous sommes les seuls au niveau européen — d'une partie à concurrence de 8 millions d'euros du montant total. C'est pratiquement plus de la moitié du montant disponible pour ces aides supplémentaires. Nous sommes la seule Région, chaque année, au travers de cette aide particulière, à utiliser ce fond.

Cela nous donne une marche de manoeuvre plus importante pour d'autres politiques, le moment venu, puisqu'il y a ce plafond qui est fixé par exploitation et pour l'ensemble de la Région. C'est un élément dont il faut tenir compte puisqu'il y a toujours la discussion des aides d'état, etc. et la façon dont on doit faire évoluer le modèle.

Deuxième élément, nous sommes confrontés à la réalité d'un marché qui a été prolongé avec le même prestataire en se disant qu'il faut essayer de faire en sorte que le marché soit davantage diversifié.

Le cahier de charge est en cours d'élaboration et de conclusion. Nous tenons compte évidemment des différents éléments pour pouvoir le clôturer et pour savoir où nous en sommes aujourd'hui. Je tiens à ce que ce service continue à être rendu en ayant une participation plus forte de la Région moyennant la réalité des balises qui a été mise au niveau européen.

Pour conclure, je suis intervenu au Conseil européen de l'Agriculure au mois de juin de l'année dernière pour deux éléments, notamment concernant la règle de minimis pour qu'on puisse par exploitation avoir un plafond beaucoup plus imporatnt. Pourquoi? A la rigueur que le montant global par Région, par Etat membre soit le même, moi je préfère qu'il soit augmenté en termes de capacité de soutenir l'agriculture, — c'est une chose, mais il faut l'accord des Etats membres -. J'ai demandé un accord de la Commission sur la flexibilié qu'elle pourrait nous donner à l'intérieur de l'enveloppe pour la Région wallonne. Pourquoi? Parce que certaines exploitations sont plus en difficulté que d'autres, de par le secteur de marché tel qu'il peut se comporter: secteur du lait aujourd'hui, demain le secteur de la viande, etc. De pouvoir faire évoluer l'ensemble du système en fonction de la réalité du marché. Or, en fixant un plafond par exploiation agricole, cela ne nous permet pas d'avoir cette flexibilité. Ça, c'est dommange parce qu'on ne peut soutenir qu'à un certain niveau les exploitations agricoles. Prenez l'exemple du problème de la langue bleue et des conséquences pour les agriculteurs, il est clair que les conséquences pour certaines exploitations ont été de 40 à 70% de pertes. Et d'autres, ont été à 2-3% de pertes ou pas de pertes du tout.

À partir du moment où vous avez un système fixe avec une plafond fixe, — 7.500 euros par exploitation — et que la Commission européenne ne vous autorise pas à avoir plus de flexibilité par exploitation, vous aidez un peu tout le monde. Or, le choix politique qui était le mien, c'était de pouvoir aider massivement ceux qui en avaient besoin.

Malheureusement, cette demande n'a pas été rencontrée.

Je suis revenu sur le sujet lors du Conseil de la fin de l'année dernière et l'on va remettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil européen parce que cela nous bloque dans l'ensemble des éléments. Je m'excuse d'avoir été un peu long sur ce sujet, mais c'est pour que vous puissiez comprendre les enjeux par rapport à l'ensemble des éléments au niveau des procédures, des appels d'offre, en remettant ça dans un contexte plus large. Concernant la liquidation, je l'ai expliqué, j'ai répondu largement à la Cour, je tiens à dire aussi qu'il peut arriver qu'au-delà de l'Administration wallonne, on puisse connaître des retards. Il peut arriver, je peux vous donner des exemples, que des Communes tardent à rentrer l'ensemble des documents pour qu'on puisse liquider dans des temps relativement rapides. Ce n'est pas toujours dans l'autre sens, croyez-le bien, mais cela peut arriver et nous prenons les mesures pour pouvoir rencontrer cet aspect-là.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport à la Cour européenne, cela avait été un non catégorique?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la

Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais vous répondre sans aucun problème.

Lors du Conseil européen, il y avait deux points, ce point-là par rapport auquel la Commissaire a dit qu'elle n'était pas d'accord. Nous avons fixé ces règles, mais elle a dit qu'elle réétudierait la question. Cela fait huit mois que je l'attends. L'autre point lors de ce Conseil européen concernerait tout l'aspect de la possibilité de regroupement des producteurs avec des distributeurs ou des consommateurs. Il existe un problème en France qui a été dénoncé par la Commission européenne en son temps. La Commission a considéré que c'était tromper le marché car il y avait des accords inter-professionnels et même au-delà puisque cela allait du producteur au consommateur pour fixer les prix. La Commission en son temps avait marqué son désaccord. Sans aller jusqu'à ce que la France a fait, on a donné une certaine flexibilité, c'est important pour nous dans un contexte de négociation plus globale de stabilité des prix pour le consommateur et pour le producteur afin que chacun puisse s'y retrouver. C'est d'ailleurs pour cela qu'en parallèle, le travail au niveau de l'Observatoire des prix est intéressant puisque cela permet d'avancer, il y a une ouverture par rapport à cela de la Commissaire. Mais sur le point des plafonds et des capacités de flexibilité, il n'y a pas eu d'accord en tant que tel, ce qui est dommage et regrettable. Même si ce qu'elle a dit était assez sympathique, ce qui a été réalisé depuis ne va pas nécessairement dans ce sens-là, malheureusement. On reviendra sur le sujet très rapidement.

M. le Président. – Tout à été dit et par la Cour, par le Ministre, et par les Commissaires. Je vous remercie de même que les représentants de la Cour des comptes qui nous ont rejoint et qui ont fait leur rapport. Ceci clôture le point 1 de notre ordre du jour.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – Nous passons au point 2 de notre ordre du jour, l'examen de l'arriéré. Je vous rappelle que sur un plan pratique et technique, quand nous aurons terminé cette journée, il restera cinq semaines de Parlement wallon avant les vacances de Pâques et une après celles-ci.

Dans l'arriéré, nous avons la proposition de M. Wesphael, qui n'est pas présent pour l'instant, concernant les nuisances sonores en Région wallonne. La deuxième proposition de décret est également celle de M. Wesphael relative à la stratégie de développement durable. La troisième, toujours de M. Wesphael, concerne les espèces protégées. La suivante, toujours de M. Wesphael, sur la labellisation de Kyoto. La suivante, toujours de ce dernier sur le subventionnement des associations. La suivante est une proposition de décret de M. Ancion créant un accompagnement pour les agriculteurs en Région wallonne.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si M. Ancion le permet, cette proposition est rencontrée au travers de l'ensemble de l'évolution des consultants, notamment dans le cadre d'AIDA. Maintenant, si M. Ancion veut apporter des éléments complémentaires, je suis prêt à les entendre.

M. Ancion (MR). – Cela date de trois ans et demi, donc c'est avant AIDA. L'ensemble du monde agricole a souvent des difficultés pour s'y retrouver. Je sais bien qu'ils ont systématiquement le syndicat mais ils ne sont pas tous syndiqués les agriculteurs. Donc, c'était dans ce cadre là l'époque qu'on avait fait une proposition pour que la Région wallonne pense à un réel médiateur pour tous les problèmes qui peuvent se poser au niveau de l'agriculture, étant donné qu'ils n'ont pas tous les mêmes moyens pour se défendre. C'était surtout dans ce cadre là, avant la problématique AIDA.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Voyons problème par problème et quelles sont les aides qui sont apportées au niveau de la Région en termes d'accompagnement de consultance, etc. Au niveau AIDA, il y a les consultants AIDA qui ont été mis en place avec une intervention de la Région wallonne au niveau des prestations de service de ces consultants. Premier élément et là, c'est quand même assez large. Il y a différents opérateurs. Je le souhaitais tel quel pour ne pas qu'il y ait le monopole d'un par rapport à l'autre avec l'obligation, comme vous le disiez très justement, de passer nécessairement par un syndicat.

Deuxième élément, tout ce qui concerne la gestion durable de l'azote. Les agriculteurs qui sont dans des conditions particulières de difficultés par rapport à cette gestion peuvent faire appel à Nitrawel pour qu'on puissent leur donner tous les conseils nécessaires techniques, des expériences qui existent ailleurs et pouvoir les reproduire sur sites et exploitations. Cela fonctionne plutot bien et c'est largement subsidié par la Région. C'est de la consultance très pointue dans un domaine particulier.

Concernant tout ce qui est accompagnement et recherches dans toute une série de domaines. Que se soit au niveau de l'horthiculture, de tout ce qui est culture. Il existe aujourd'hui, toute une série de services, soit directement aidés par la Région, soit indirectement via différents organismes. Tout cela existe aussi. Donc, je pourrais continuer comme ca pour donner des exemples.

L'Administration, je tiens à le souligner, est quand même proche en termes de conseils, de suivis des agriculteurs et j'ai souhaité, notamment au travers des différentes réformes, qu'il y ait toujours

cette proximité importante en matière de conseil. Donc, créer quelque chose de supplémentaire, je ne pense pas que ce soit nécessaire. Vérifier, quand on a la responsabilité de l'agriculture, que tous les domaines, les secteurs d'activités soient couverts et que chaque agriculteur ait la possibilité, en termes de proximité aussi, d'avoir ces services là, est évidement important. C'est pour cela qu'il y a une certaine décentralisation qui existe sur le terrain.

Si je prends un exemple que je connais bien et qui vient de connaitre une nouvelle subvention et une convention sur cinq ans, c'est le centre de ma commune, qui permet aux agriculteurs de la région d'avoir ces services de proximité. Mais s'ils ne les avaient pas, c'est toute une partie de la Province du Luxembourg qui devrait parfois aller beaucoup plus loin pour recevoir ce type de services, d'aide et de conseils et en général, chaque zone est couverte de cette façon là, en fonction de la réalité aussi, de l'agriculture du coin. On ne va pas aller mettre tous les services partout alors qu'on sait très bien qu'à tel endroit on n'a pas ce type de culture ou d'élevage en l'occurence. Je crois que c'est bien couvert globalement.

Sauf si vous apportez des éléments complémentaires, je ne pense pas qu'il faille aller plus loin.

M. le Président. – La parole est à M. Ancion

M. Ancion (MR). – Je peux comprendre effectivement les organismes disposés à aider les agriculteurs dans les différents domaines existants, mais c'était dans le cas un peu plus précis de recentraliser d'un côté et quand il y avait la problématique des agriculteurs qui étaient dans l'impossibilité eux-mêmes de se défendre. C'était dans ce cadre là. Y a-t-il, au niveau de tout ce que vous venez de citer, un moyen d'aider comme cela existe ou alors c'est le médiateur de la Région wallonne qui pourrait intervenir dans certains cas ? Mais ici, c'était plus typiquement dans le cadre du monde agricole. Plus simplement, si les agriculteurs ont des difficultés pour se défendre, est-ce qu'ils peuvent, à un moment donné, s'en référer au médiateur de la Région wallonne ? Evidemment si c'est une question de réglementation.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si je vous comprends bien, c'est dans le cas où ils n'ont pas de réponse par rapport à une demande ?

M. Ancion (MR). – Oui, c'est cela.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai organisé les possibilités de recours. Cela veut dire qu'un agriculteur soit n'a pas de réponse de l'Administration, soit a une réponse négative de celle-ci, peut venir en recours chez moi. Madame Cassart nous montre son beau sourire. Cela fait toujours plaisir en début d'année quand je dis cela, mais c'est la réalité car cela n'existait pas auparavant.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous mettez votre chapeau de Père Noël, Monsieur le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, et sincèrement non. En termes de mode d'administration et pour que l'ensemble des administrés, qu'ils soient agriculteurs ou autres, aient confiance dans le système et pour éviter des abus de pouvoir qui peuvent intervenir dans le chef de l'un ou l'autre. Le système du recours me semble simple. Il n'est pas simple à organiser. Celà, c'est autre chose. En termes de gestion de travail et par rapport à la complexité, notamment dans le secteur agricol, ce n'est pas toujours évident. Donc, faut-il ajouter un médiateur comme vous le suggériez ?

Je suis ouvert à celà. Je n'ai aucun problème, mais je ne suis pas sûr que cela va régler quoi que se soit. Et en plus de cela, je rappelle qu'il y a le médiateur au niveau de la Région wallonne qui accueille l'ensemble des demandes, aussi bien agricoles que d'autres. Il nous fait d'ailleurs, à chaque fois, un brillant exposé pour rappeler et voir l'évolution secteur par secteur. Maintenant, si on constatait une explosion telle que cela ne serait plus gérable par le médiateur, on pourrait se poser la question de savoir s'il ne faut pas un « Monsieur Médiateur-Agricole ». Mais je ne suis pas sûr que nous en soyons là aujourd'hui.

M. Ancion (MR). – Je crois qu'éventuellement on peut passer le cap de l'été, mais il est un fait que cette idée de créer ce poste doit rester. Et pas que cela intervienne dans les 6 prochaines séances mais par après que cette idée là reste. C'est le principal. Le second mérite est d'avoir pu entendre, en ce début d'année, les propos très charmant de M. le Ministre vis à vis de Caroline. Je suis doublement content si vous pouvez retenir la proposition et tous les compliments qu'il a formulés.

Je peux vous assurer qu'il voudra régler tous les problèmes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – hé bien c'est une bonne proposition. Il sera particulièrement heureux que cela vienne de vous deux.

M. le Président. – Merci M. Ancion et donc, deux manières de concrétiser les volontés de M. Ancion. Dans le compte-rendu, ce qui a été dit figurera et je fais confiance au Groupe MR et à ses collaborateurs pour relever de caducité la proposition lors de la mise en place du nouveau Parlement, à l'issue des élections prochaines.

Poursuivons l'examen, qui sera assez rapide, puisqu'il s'agit d'une proposition de décret de M. Bouchat concernant les boues alumineuses en agriculture, mais il n'est pas là. M. Petitjean n'est pas là.

Par définition, M. Bouchat, qui avait déposé une proposition de décret concernant la chasse, n'est pas là non plus.

M. Collignon n'est pas là, et cela concernait les stations-services.

Mme Dethier-Neumann n'est pas là et cela concernait la lutte contre l'amiante.

M. Meureau est là, cela concerne la certification EMAS pour les administrations.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste un élément, puisqu'on ne peut qu'être d'accord sur le fond de cette proposition. Comme vous le savez, la réforme de la Fonction publique vient d'être portée sur les fonds baptismaux. Attendons donc que la structure administrative soit achevée, tant en termes organique qu'humain, pour imposer une certification EMAS à l'Administration.

Mais par contre, il serait important, on peut s'y engager, à ce que dans chaque plan opérationnel de mandataire, on puisse inscrire cette certification. Donc cela permettrait, à ce moment-là, que ce soit inscrit et que ce soit réalisé durant la période du mandat, mais l'obliger maintenant, par décret, il faut alors en discuter avec le Ministre de la Fonction publique. Mais il faudrait attendre un peu, me semble-t-il.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre, je prends acte de l'intérêt que vous avez, non pas sur le texte en tant que tel, mais sur l'esprit. Donc nous verrons ensemble la manière de concrétiser cette volonté de la façon la plus rapide, mais aussi la plus efficace possible, telle que vous venez de l'évoquer.

M. Stoffels n'est pas là pour l'instant, cela concernait les pollutions lumineuses.

M. Wesphael n'est pas là et cela concernait la protection de l'environnement contre les effets des radiations ionisantes et non-ionisantes, mais nous en avons parlé déjà à plusieurs reprises et le Parlement a pris position par rapport à cela.

M. Borsus, proposition de décret relatif aux déchets. La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Le texte en question, qui remonte à la fin 2007 je pense, prévoyait la possibilité, notamment d'accorder des dérogations en cas de non mise à disposition des installations, etc. Comme on sait qu'il y a quand même un retard dans les équipements.

Je me demande si, avec l'accord de M. le Ministre, on ne transformerait pas utilement l'examen de ce texte, dont l'acuité temporelle a forcément légèrement décru, par le point concernant les déchets, le volume, l'ensemble de ce qui s'est passé, les investissements, où on en est, etc. A l'occasion notamment de l'examen par le Gouvernement du Plan wallon des déchets actualisé.

On pourrait faire le point à l'occasion de l'examen de ce texte-là, mais dont on sait qu'une partie est un peut décalée dans le temps. Soit, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Ministre, on pourrait convenir de faire le point concernant l'ensemble du plan wallon des déchets, de sa mise en oeuvre, à la faveur d'une Commission.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Bien sûr, on peut opérer de cette manière-là. De toute façon, si je ne respectais pas cet engagement vis-à-vis de la Commission de venir rapidement, vous n'hésiteriez pas immédiatement à m'interpeller. Donc je devrais y répondre.

M. Borsus (MR). – La seule idée que vous évoquiez de ne pas respecter vos engagements nous est insupportable.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je sais bien. Parce que vous ne pouvez pas imaginer cela de moi, c'est pour cela que c'est insupportable pour vous, et vous avez bien raison.

Mais rassurez-vous, et je me rassure en même temps, je viendrai le plus rapidement possible ici en Commission par rapport à l'ensemble du plan sur les investissements essentiellement. Je ne dis pas qu'on n'abordera pas le point, puisque vous allez chercher la ficelle pour tirer dessus. En tout cas, si c'est cette volonté de voir du plus large et du plus global de l'ensemble de la politique des déchets, ce biais-là peut être un biais comme un autre. Je viendrai avec cela le moment venu, le plus rapidement possible, puisque c'est à la fois important en termes d'information pour l'ensemble des membres de la Commission, de discussions de débats, mais également pour l'ensemble des opérateurs qui sont concernés, qu'ils soient d'ailleurs du secteur privé ou du secteur public, des intercommunales, par rapport à l'ensemble des investissements, du correctif apporté. C'est normal qu'il y ait des correctifs par rapport à cela, la situation économique ayant évolué, et les choix en tant que tels ayant aussi été parfois différents ou adaptés par les intercommunales. Je prends l'exemple de l'intercommunale qui est la vôtre, des choix différents y ont été opérés ; je prends par exemple la biométhanisation qui est de dire : ok, on va la faire, un jour.

On garde la main au niveau de la Région sur la possibilité de recevoir, le moment venu, la subvention. En attendant, on travaille avec IDELUX.

Voilà un exemple de ce qui est une évolution du plan entre ce qu'il a été il y a deux ans et ce qu'il sera aujourd'hui lorsque je vous le présenterai complètement.

M. le Président. – Nous poursuivons donc cet examen avec le dernier texte concernant les propositions de décret. Elles étaient de M. Petitjean qui n'est pas là.

Nous abordons donc maintenant les propositions de résolution. Il y en a deux qui concernent le secteur de l'eau, la première de M. Luperto qui est absent et la deuxième déposée par Mme Tillieux qui est présente. *(M. Lutgen s'exprime hors micro.)*

Mme Tillieux est signataire.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, concernant la première résolution sur le risque de libéralisation du secteur de l'eau moyennant quelques amendements à apporter au texte, je pense qu'il y a probablement moyen d'aboutir à un accord. On pourrait peut-être mettre cette proposition de résolution à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

Pour la deuxième proposition de résolution visant à la création d'une plateforme d'information sur l'eau, un groupe de réflexion s'est réuni, des contacts ont été pris entre le Cabinet et l'Administration pour discuter de ce point, notamment au niveau des moyens informatiques liés. Je pense que nous nous réunirons à nouveau prochainement afin de voir quels sont les premiers points de vue, les premiers résultats de ces réflexions et nous reviendrons vers vous, Monsieur le Président, en fonction de l'évolution de notre réflexion.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'y suis tout à fait ouvert en vous remerciant de suivre le secteur de l'eau de façon aussi importante et, deuxièmement, de voir comment, en fonction des différents éléments que vous venez de donner, notamment la consultation, ce qui a été fait au niveau de l'Administration, afin qu'on puisse faire le point rapidement ensemble et voir dans quelle mesure il y a encore besoin d'adapter une proposition de résolution en fonction de ces différents éléments.

M. le Président. – Bon anniversaire, Monsieur Senesael. *(Rumeurs)*

On poursuit l'examen de l'arriéré.

Il s'agit maintenant d'une proposition de résolution de Mme Cornet.

Elle a déposé un texte sur les objets géologiques.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si Mme Cornet pouvait me faire un exposé de l'ensemble de sa proposition, cela me ferait vraiment grand plaisir. Comme cela, je pourrai réagir pour voir s'il y a une évolution par rapport au texte, etc.

M. le Président. – Je vous remercie.*(M. Borsus, Mme Cornet, M. Lutgen et Mme Cassart-Mailleux s'expriment hors micro.)*

Ceci, à mon avis, termine ce qui devait être dit par rapport à cette proposition de résolution.

La suivante est de M. Petitjean, mais il n'est pas là.

La suivante concerne un logement pour tous en milieu rural.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – En fait, il y a déjà des mesures qui ont été prises aussi dans le cadre de ses compétences par le Ministre Antoine, obligeant toutes les Communes à avoir un minimum de logements sociaux. Il est vrai que la Région wallonne a déjà fait quelques efforts dans ce cadre-là.

Maintenant, il serait peut-être intéressant que la Région wallonne aussi, dans le cadre de l'agriculture, de l'aménagement de certaines fermes, etc., puisse aider, mais je crois que cela se fait dans l'aménagement de certains corps de logi en logements accueillants, surtout pour des personnes isolées, qu'elles soient âgées ou qu'elles soient plus jeunes, etc., mais je crois que cela se fait à la demande.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'en profite pour remercier Mme Fassiaux-Looten, puisque l'ensemble des recommandations qui se trouvent dans la proposition sont intégrées aujourd'hui et l'ont été au fil du temps, en tenant compte évidemment, lors de l'élaboration des PCDR et de l'accès au logement en particulier, de la réalité de la Commune concernée, suite à une étude qui peut être réalisée. Cela, c'est chez le Ministre Antoine qui vient en complément — si je puis dire — et on se retrouve dans des projets logements PCDR tenant compte de cette réalité-là dans ce qui est déposé par la Commune et ce qui peut être rencontré par l'Administration et par moi-même au travers de la subsidiation. C'est pour cela qu'il y a toute une série de logements intergénérationnels qui ont été mis en oeuvre dans le cadre des PCDR, des logements modérés, notamment chez notre ami, M. Willy Borsus, des logements tremplins, tels qu'à Martelange, Wem, Rumes, etc. Je ne vais pas vous

donner toute la liste, mais on est parvenu finalement au travers de l'évolution de l'ensemble des procédures à faire en sorte que la réponse PCDR soit pointue, notamment par rapport à ce que vous défendez au travers de votre texte, pour les personnes isolées, dont l'isolement est encore renforcé par l'aspect rural.

M. le Président. – Le texte suivant concernait l'agriculture biologique et exempte d'OGM. M. Wesphael n'est pas là pour l'instant. On a déjà beaucoup évoqué le sujet.

Le texte suivant de Mme Dethier-Neumann, qui n'est pas là, concernait la couverture des cours d'eau sur le territoire de la Région wallonne. C'est lié à un problème qui a connu sa réponse.

Le texte suivant est de M. Petitjean, qui n'est pas là.

Le texte suivant également.

La dernière proposition de résolution, concerne AIDA et est de Mme Cassart-Mailleux.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur le texte de Mme Cassart-Mailleux, il y a eu une évolution puisque nous avons terminé l'arrêté passé, le 19 décembre dernier, modificatif d'AIDA avec l'ensemble des modifications. La discussion a été entamée aussi en paralèlle avec la Commission européenne et il y a eu modification aussi du PDR, puisque c'est à ce niveau-là que nous agissons pour faire accepter l'ensemble des modifications par la Commission.

Sur cet aspect-là, l'évolution est rencontrée. Sur l'ensemble des procédures, moi, je veux bien revérifier le texte tel qui avait été déposé, mais je crois qu'on est dans quelque chose qui est très proche, si pas semblable à ce qui avait été demandé par Mme Cassart-Mailleux.

Aujourd'hui, c'est réalisé.

Il reste maintenant le délai d'exécution de tout cela et surtout «l'accord» de la Commission sur le PDR, pas sur AIDA directement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, moi, je n'ai pas encore eu accès à cet arrêté. Je ne le verrai évidemment pas. Maintenant, puisqu'il faut vraiment attendre qu'il soit paru, pourriez-vous peut-être me le faire parvenir, Monsieur le Ministre? *(M. Lutgen s'exprime hors micro.)*

Ce n'est pas parce qu'il n'est pas passé au Gouvernement, mais nous n'en avons pas connaissance.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Normalement, il était transmis, mais on va vérifier.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – C'est vrai que cela m'intéresserait de l'avoir.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai aucun problème.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je crois qu'on reviendra peut-être, une fois que je l'aurai vu et analysé un peu le sujet.

Si j'ai besoin, je ferai remonter la proposition de résolution. Sinon, on verra comment se poursuit cette analyse par rapport à cet arrêté.

Par contre, je vous vois, Monsieur le Ministre, avec le tableau de bord et cela me ferait plaisir d'en avoir un avant la Commission.

M. le Président. – Ceci clôture le point.

Le dernier point, c'était une pétition relative à la sensibilisation au danger des pesticides neurotoxiques. C'est un sujet qui revient très fréquemment à l'occasion des interpellations et des questions.

Ceci donc clôture le point examen de l'arriéré et nous faisons une pause de cinq minutes avant d'entamer la série des questions orales, en sachant, comme cela on le sait, qu'on terminera nos travaux aujourd'hui à 12 heures 30 pour les reprendre à 14 heures. Comme cela, je le dis, je marche à l'heure et pas à la question. On s'arrête à 12 heures 30. À mon avis, on sera quelque part dans la liste des questions. On reprend à 14 heures par les interpellations et on termine par les questions.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue.

- La séance est reprise est à 11 heures 23 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE SUIVI PAR L'ADMINSITRATION DE LA POLLUTION DES STATIONS SERVICES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le suivi par l'administration de la pollution des stations services ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaitais effectivement avoir l'occasion de faire le point avec vous concernant le dossier lié à la pollution des stations services, en particulier. Dans le débat de l'ensemble des sites pollués, je cible en particulier mon propos sur les stations services.

Ce qui a été l'élément déclencheur de ma question et de ma réflexion, c'est un article consacré à un dossier en particulier où des exploitants d'une station service à Sart Saint Laurent se trouvaient confrontés à une relation difficile avec la Région et en particulier l'Office wallon des Déchets de sorte qu'eux-mêmes sont aujourd'hui pleinement considérées comme étant responsables de la situation de la station service qu'ils ont reprise entre-temps et où cette situation les amène à une quasi faillite de leur activité et où il y a des éléments de délais de suivi du dossier au niveau régional qui fait que, finalement, la recherche de la responsabilité qui ne s'est faite précédemment va finalement échoir sur les épaules de ces jeunes indépendants d'une façon qui me pose question. Je pense que ça fait l'objet d'un dossier plaidé devant les juridictions. Je ne vais finalement pas m'immiscer dans le contexte de celui-là, mais ce type de dossier, s'il devait aussi se retrouver dans le suivi d'un certain nombre d'autres situations, devrait évidemment poser question en termes de conséquences pour les exploitants, mais surtout du fait que le segment de temps raisonnable pour le suivi n'étant pas au rendez-vous dans certains dossiers finalement de façon articifielle, c'est le dernier qui passe qui lui n'est pas une société qui a disparu, n'est pas une société qui a cédé à ceci, donc, n'a pas structuré une impossibilité de leur tomber sur la bosse, c'est finalement le brave dernier qui assume pleinement les responsabilités au point d'en mourir, ça me pose donc question.

Indépendamment de ce cas d'espèce, de façon générale, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous demander de nous faire le point concernant les sites concernés. Combien y en a-t-il ? A-t-on une idée de pourcentage de ce qui est, oui ou non, aujourd'hui assaini ? Où en est le *trend* d'analyse de l'ensemble des dossiers ? Quelle est l'ampleur de cette probèmatique ? Combien de sites sont répertoriées comme étant pollués dans cette catégorie particulière ? Peut-on avoir une ligne par rapport aux mesures préventives ou curatives prises en général ? Et que forcément le fonds a été sollicité pour financer un certain nombre de travaux de réhalibation. Il y avait des appels à dossiers qui avaient été possibles à une certaine période. Les dossiers relèvent-ils du fonds qui permet l'assainissement ? Y en a-t-il d'autres ? Où en est-on ? Etes-vous informé des modalités suivies de l'Administration ? Y a-t-il un suivi qui vous parait raisonnable et régulier ? Est-ce que tout cela fait l'objet d'un *reporting* précis ? Sait-on voir de façon informatique le suivi de chacun des dossiers ?

Je suis interpellé par un certain nombre de lettres qui ne donnent pas lieu à des réponses avant plusieurs mois. Une gestion très lente et longue. Est-ce vraiment le hasard d'un dossier ? Est-ce de façon globale, compte tenu de l'ampleur du nombre de dossiers ? Est-ce qu'il y a un problème ? Je ne vais pas refaire le débat du Décret sol puisqu'on sait qu'il y a eu une disposition décrétale intervenue depuis lors. Je parle donc de dossiers *ante* avec la difficulté d'un certain nombre de propriétaires. Par ailleurs, Monsieur le Ministre, *quid* lorsqu'on se trouve comme cela confronté à une situation d'*imbroglios* juridiques entre propriétaires successifs sachant bien que les nouveaux propriétaires ne sont pas les responsables, ils ont hérité d'une situation.

Avez-vous une analyse assez précise de comment tout cela est géré et fonctionne, du suivi au niveau de l'Office ? N'y a-t-il pas dans un certain nombre de situations, une analyse à avoir, en se disant que finalement, c'est probablement à tort qu'on s'échine sur le dernier au bout de la chaîne alors que, s'il est apparu que l'administration a eu, ne fût-ce que quelques défaillances en termes de temps, je pense qu'il est aussi de l'honneur des pouvoirs publics de dire que, si on n'a pas fait tous les efforts pour tenter de récupérer la responsabilité de la société qui était responsable, il y a 3 ans ? Est-il correct d'aller dire : tout cela est derrière nous, c'est pour vous, point à la ligne ?

Voilà un regard à la fois transversal, des informations générales. Je ne sais pas combien il y a de sites. Je vois des chiffres qui m'interpellent. Combien y a-t-il de sites ? Comment tout cela fonctionne-t-il ? Le fonctionnement de l'Administration vous satisfait-il, Monsieur le Ministre ?

J'ai limité à la problèmatique des stations services puisqu'on sait que de façon générale, le problème est encore plus large.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Deux cas ont été relatés il y a peu de temps dans la presse qui posent problème. Cela représentait un pourcentage peu important. Dans 60 % des cas, sur les 2.200 sites, les investigations ont montré l'existence d'une pollution et la procédure d'assainissement prévue par l'arrêté est mise en oeuvre pour réaliser l'aspect curatif de ces problématiques. Nous sommes ici dans un élément

qui touche à l'environnement, les conséquences pour la santé, d'abord celle des personnes qui vivent à cet endroit. Afin d'inciter les exploitants et les propriétaires ayant accueilli autrefois une association de services à se lancer dans ce type de démarche, le Fonds Bofas a été instauré par le biais d'un accord impliquant l'État fédéral et les trois régions. Ce fonds subventionne de façon importante tout ou partie des frais exposés.

Je rappelle ici que dès mon entrée en fonction, j'ai après quelques jours demandé un bilan de la réalité de la ventilation entre les trois Régions du nombre de dossiers présents chez Bofas. Nous étions à 27 sites en Région wallonne, 300 environ en Région flamande et quelques dizaines en Région Bruxelloise. Suite à cela, j'ai mis en place de façon très pointue et très précise une procédure. Nous avons écrit à 1.400, 1.500 propriétaires et exploitants, leur rappelant qu'ils avaient la possibilité de rentrer dans le cadre du Fonds Bofas. Deuxième élément, j'ai fait prendre un arrêté très rapidement par le Gouvernement wallon pour la prise en charge en partie, à hauteur d'un plafond de 2.000 euros, des frais d'étude, pour vérifier s'il y a pollution ou pas. En effet, c'était un frein pour certains, le paiement de cette étude. Grâce à ce système, on a «*boosté*» l'ensemble de l'entrée des dossiers. Il y a un enjeu environnemental, un enjeu budgétaire puisque le Fonds Bofas, c'est plusieurs centaines de milliers d'euros qui allaient, jusqu'à mon entrée en fonction, essentiellement au bénéfice des Flamands. J'ai envoyé à deux reprises durant 2004 et au début de l'année 2005, des courriers simples ou recommandés aux propriétaires concernés. Malgré cela, on a eu une augmentation relativement lente du nombre de dossiers. J'ai donc fait téléphoner à chaque personne concernée pour l'informer et la sensibiliser pour qu'elle rentre un dossier le plus rapidement possible. Il y a, en effet, toute une série de délais qui interviennent depuis ces dernières années dans les accords qui ont été conclus entre les différentes régions dans le cadre du Fonds Bofas.

Je pourrai vous donner les chiffres précis cet après-midi, le nombre de dossiers flamands, wallons et bruxellois à l'intérieur du Fonds Bofas. Je peux vous dire qu'il y a quelques semaines, j'avais fait le bilan et nous avions inversé la situation. La Wallonie représentait plus, proportionnellement, au niveau du nombre de dossiers rentrés, ce qui est une bonne chose pour l'environnement, les finances et la santé.

La procédure qui est suivie est celle prévue par les dispositions de l'arrêté dont je vous parlais tout à l'heure. Les délais ont été fixés par le législateur de manière à assurer la transparence et la fluidité de l'instruction. Malgré toute la rigueur avec laquelle l'Administration a traité ces dossiers, je dois reconnaître que la gestion de cette problématique s'est heurtée à différents obstacles qui sont très concrets et qui sont de différents ordres. L'enchevêtrement de contrats sur le plan civil et commercial a compliqué le travail de l'Administration dans le travail d'identification des exploitants dits de fait des stations de service concernées. Compte tenu du caractère très complexe de certaines situations, il était inévitable de rencontrer un certain nombre de difficultés administratives et juridiques dans la gestion de quelques dossiers, sans devoir remettre en cause la méthode ou le type d'arrêté utilisé.

Parmi ces difficultés technico-juridiques, je peux notamment citer la contestation sur l'origine de la pollution, la production tardive d'un dossier qui empêche parfois l'intervention de Bofas, l'extension sur des parcelles voisines appartenant à des tiers, les conflits commerciaux entre l'exploitant et les propriétaires et la portée du principe de la meilleure technologie disponible à des coûts économiquement acceptables.

L'objectif est de faire face à ces difficultés de manière diligente tout en veillant au respect des législations en vigueur. C'est le sens des instructions que j'ai données à l'Administration pour la gestion des quelques dossiers qui posent encore problème aujourd'hui. Tout dossier est important. Nous essayons de trouver des solutions pour protéger l'environnement et la santé des personnes tout en appliquant au maximum le principe du pollueur-payeur.

Au-delà de ces éléments, il y a aussi le fait qu'en matière de prévention, l'arrêté impose aux exploitants la mise en conformité de leur station-service. Cette obligation s'est traduite aujourd'hui par l'installation de doubles-parois, d'un séparateur d'hydro-carbures, d'une dalle étanche et de pistolets équipés pour la récupération des gaz émis lors du remplissage des véhicules, bref pour éviter que les nouvelles stations-service ne génèrent les mêmes types de pollution demain et qu'on se retrouve dans une situation dans 5, 10, 15, 20 ans identique à celle-ci.

Pour conclure, je dirais qu'il en va dans l'immense majorité des cas de l'intérêt des propriétaires puisque quand le Fonds Bofas n'intervient pas, il y a la prise en charge de l'étude par la Région, cela couvre quasiment la totalité de l'étude. Une fois que le propriétaire se retrouve dans cette situation, il y a deux «couloirs» possibles. Le premier, l'étude a déterminé qu'il n'y avait pas de pollution et le propriétaire reçoit donc une validation sur la qualité de son terrain. Deuxième couloir, il y a pollution et elle est identifiée, étude de caractérisation supplémentaire et donc des pollutions *in fine* prises en charge à 100 % par le Fonds Bofas. Il y a une plus value pour le propriétaire par rapport à son terrain qui connaît un nouvel avenir en matière d'investissements. Il est très clair que cela a un impact positif pour le propriétaire.

Pour rappel, le Fonds Bofas est alimenté de deux façons. D'une part, par le secteur pétrolier et d'autre part, par le consommateur se fournissant à la pompe. Quand vous allez à la pompe, il y a un montant perçu sur chaque litre de carburant pour faire fonctionner ce fonds. Ma volonté aussi est de l'élargir à d'autres secteurs — je l'ai dit en Comité de concertation -pour qu'ils puissent en bénéficier également. Je pense qu'au niveau de mazout on peut aussi connaître ce genre de difficultés.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie pour ces différents éléments d'information et pour ce soutien aux opérateurs pour qu'ils puissent activer les dispositions du Fonds Bofas. Il semble que cela fait partie de quelques cas problématiques, mais quand on lit le compte-rendu de l'une ou l'autre situation, sous réserve, il semble que dans certains cas, il y a eu de très longs délais peut-être liés aux difficultés que vous avez évoquées. Ce qui m'interpelle, c'est que c'est celui qui est au bout de la chaîne qui en pâtit. Je me permets de vous demander de «*checker*» à nouveau les choses pour que l'action globale ne soit pas ternie par l'un ou l'autre cas particulier. Il ne faut pas qu'il y ait de victimes collatérales du dispositif.

QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE PROJET « TOUR MICHELIN » À TOURNAI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le projet «Tour Michelin» à Tournai.

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

M. Delannois (PS). – Voici plusieurs mois qu'à Tournai, le débat public oppose les partisans et les opposants du projet de la «Tour Michelin». En fait, il s'agit d'un projet annexe à la revitalisation du quartier de la cathédrale.

Ce débat est l'occasion d'entendre et de comprendre les arguments des uns et des autres et à titre personnel. Je n'ai pas encore tranché l'opportunité ou non d'un tel projet. Hélas, comme c'est souvent le cas dans ce type de situation, le débat est devenu passionnel.

Mais je me refuse à le cantonner à une querelle entre les anciens et les modernes. Je ne pense pas que les opposants à ce projet soient des adversaires de l'architecture contemporaine, mais il faut qu'elle s'intègre dans son environnement. Si une Ville a un centre historique, il est indispensable que les nouvelles réalisations n'entachent pas l'héritage du passé.

Une seule chose est certaine, c'est que si ce projet voyait le jour, cette tour s'érigerait à proximité de la Cathédrale, monument indissociable de la Ville de Tournai, et du Beffroi, deux vestiges reconnus patrimoine mondial par l'UNESCO.

Si je vous interroge aujourd'hui, c'est pour avoir l'avis du Ministre du Tourisme.

Avez-vous eu connaissance de ce projet? Le cas échéant, qu'en pensez-vous?

Afin d'aider les Tournaisiens et leurs responsables à se forger une opinion, pourriez-vous m'indiquer que, si ce projet voyait le jour, est-ce que la Cathédrale et le Beffroi de Tournai continueraient à bénéficier de l'agrément de l'UNESCO?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen,

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La ville de Tournai a lancé, en 2008, un concours d'urbanisme et d'architecture pour la revitalisation du quartier Cathédrale. Ce concours a été remporté par l'Agence d'architecture française Nicolas Michelin. Les constructions et aménagements seront, pour partie, réalisés avec des fonds européens obtenus dans le cadre du Programme Convergence 2007-2013. Je me souviens m'être rendu à Tournai et vous m'avez sensibilisé sur ce dossier.

Le concours comportait différents éléments, sept en l'occurence. D'une part, la transformation de l'ancien «Hôtel Dexia» pour abriter l'Office du tourisme, d'autre part, la réalisation d'un «dépose minute», l'aménagement du quai des Salines, la création d'une résidence d'artistes, l'aménagement des places de l'Evêché et Paul-Emile Janson ainsi que les rues adjacentes, l'aménagement et la mise en valeur du «quadrilatère» reliant les places de l'Evêché et Paul-Emile Janson, la transformation de l'hôtel des anciens prêtres en établissement hôtelier avec un concours d'idées.

L'aménagement du quadrilatère et de l'hôtel des anciens prêtres sont les parties les plus délicates de ce concours, puisque ces bâtiments jouxtent la Cathédrale, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le cadre de la transformation de l'hôtel des anciens prêtres, le lauréat prévoit la réalisation d'une tour moderniste de 13 étages et 49 mètres de haut, avec un belvédère au dernier niveau. Cette tour, érigée aux côtés de

celles de la Cathédrale, est à l'origine de nombreux débats. Et, oserai-je vous dire que cela est plutôt réjouissant que l'on puisse, en tout cas, avoir des débats. Sans me prononcer non plus, je vais répondre plus particulièrement sur la partie UNESCO dans le fin de mon intervention.

Je trouve que la démarche mérite d'être saluée parce que cela montre qu'il y a un dynamisme des autorités locales qui ont eu le courage d'entreprendre et de mener à terme un concours européen d'urbanisme et d'architecture, qui est parfois lourd à organiser, mais qui a pour objectif de donner du relief à l'ensemble du quartier historique de cette magnifique ville qu'est Tournai. Une des plus belles villes d'Europe.

M. Delannois (PS). – La plus belle ville du monde.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oserai-je vous dire une des plus belles villes d'Europe ? C'est déjà pas mal. Mais c'est la vôtre. Vous savez, je dis toujours que Bastogne est la capital de l'Ardenne et cela fait beaucoup sourire aussi. On est toujours fier de ses origines mais objectivement, c'est des plus belles villes, avec en Belgique quelques unes qui doivent connaitre justement grace à cette rénovation, cette revitalisation, un nouvel avenir me semble-t-il. De pouvoir donner à ce patrimoine, à cette histoire, à cette culture un relief nouveau.

Je me permettrai aussi de souligner la justesse du jugement des autorités locales qui les ont amènées à parier sur la qualité et sur l'audace de l'architecture contemporaine pour renouveler l'image de la cité. Les villes, et surtout les villes historiques, doivent être davantage des fleurots du tourisme en Wallonie. Il y a d'ailleurs un bel axe et j'en ai discuté plusieurs fois avec d'une part le Bourgmestre de Mons mais aussi le Bourgmestre de Tournai, afin de pouvoir organiser sur un créneau particulier — qui est un produit touristique — les villes aux patrimoines particulièrement important à l'histoire, particulièrement relevante de pouvoir s'associer pour présenter un produit touristique plus large, à des touristes qui sont intéressés par ce type de visites. Renvoyer les touristes de Mons à Tournai et de Tournai à Mons, est intéressant. Créer un pôle commun serait intéressant. Ce sont deux villes avec des qualités différentes mais qui permettent en tout cas d'offrir une palette et une variété plus large aux touristes qui sont intéressés.

Concernant maintenant l'aspect du bâtiment d'architecture contemporaine au coté de la cathédrale et du beffroi qui sont tous deux inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il n'y a pour moi *a priori* aucune contre indication. Même s'il s'agit d'une 6e tour. Prenons l'exemple de Paris, le long des quais de la Seine, qui sont repris sur cette même liste, s'édifient régulièrement d'audacieux bâtiments d'architecture contemporaine tel que l'Institut du Monde Arabe ou encore le Musée du Quai Branly. Ceux-ci ne mettent pas en péril l'intégrité du site. Je suis par ailleurs convaincu que les villes qui cherchent à accroître leur potentiel touristique doivent éviter de mettre leurs espaces patrimoniaux «sous cloche» en les sanctuarisant. Ces lieux doivent pouvoir évoluer, même une «ville musée» comme Bruges, et on peut comparer Bruges et Tournai pour diverses raisons, à la fois des raisons historiques et des raisons de patrimoine, d'architecture qui augmentent en attractivité dès lors qu'elles peuvent être le théâtre de nouvelles rédiation architecturales contemporaines comme c'est le cas avec le «concertgebouw» érigé récemment dans le centre historique de Bruges.

Reconnaissons que l'exercice de confronter l'architecture nouvelle à l'ancienne est pour le moins périeux. Nous avons tous en tête quelques grands ratés de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme. Je pense qu'il faut tenter cet exercice. Il faut avoir cette audace là en lui donnant toutes les chances de succès au travers de l'ensemble de l'évolution d'un dossier, l'étude urbanistique générale, le concours d'architecture international et le débat public, que vous animez ici et que vous animez certainement au niveau local. L'architecture qui fait l'objet de débat est déjà d'ailleurs une publicité pour la ville en tant que tel. Prenons l'exemple de Liège, pour reprendre une très belle ville parmis les plus belles d'Europe également. Tout le débat sur les Guillemins, la rénovation de la gare a suscité de réactions, parfois très vives. Calatrava qui a pris en charge la réalisation au niveau architectural de la nouvelle gare à susciter beaucoup de débats. Tous les débats qui ont précédés même la réalisation ont été autant d'exercices de démocratie mais aussi de publicité faite à Liège et objectivement c'est plutô une très belle réussite également. Voilà ce que je pourrais vous dire sur le sujet par rapport à celà mais nous aurons l'occasion certainement d'y revenir.

M. Delannois (PS). – Je vous remercie M. le Ministre, effectivement, à mon avis, on pourrait encore y revenir. J'ai quand même qu'au niveau UNESCO ca ne devrait pas créer de problèmes parce pour l"instant justement comme le débat est passionnel, les indices, si jamais cette tour s'érige, on va perdre le côté UNESCO en tout cas le caractère mondial et de la cathédrale et du beffroi.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Qu'ai-je dis ? J'ai simplement pris des exemples ailleurs, notamment à Paris qui montrent qu'il y a eu des évolutions architecturales autour de patrimoines protégés par l'UNESCO. Dans le cas présent, je ne vois *a priori* pas de contre-indications. Pourtant, je ne suis pas l'UNESCO. La limite de ce que je vous dit c'est cela. C'est quelque chose qui ne me semble pas être une contre-indication absolue. Donc cela

laisse la possiblité d'avancer et de vérifier cela. Vous comprennez ce que je veux dire ?

M. Delannois (PS). – Soyons bien clair, ce n'est pas un piège que je vous pose. Puis-je en sortant d'ici dire : « *le Ministre a dit qu'il n'y avait aucun problème et que nous n'allions pas perdre notre côté UNESCO* » ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce qui serait gros.

M. Delannois (PS). – Mais comme le débat se focalisait là-dessus, je crois que l'intérêt de la question était quand même déjà d'avoir votre réponse. Si demain vous m'aviez dit : « il n'y a aucun problème à ce niveau là ». C'était terminé.

Pour le reste, je vous remercie pour votre réponse très complète.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Tout à fait.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'APPLICATION DU COÛT-VÉRITÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculutre, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'application du coût-vérité ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question,

M. Stoffels (PS). – Je suis interpellé par différents citoyens qui ne comprennent pas la justification du prix c'est-à-dire du coût-vérité en matière d'élimination des déchets formé d'une composante forfaitaire et d'une composante variable par exemple vos sacs payants. Ils disent que — et en cela ils sont parfois relayés par certains mandataires communaux qui ne disposent pas nécessairement de l'information complémentaire non plus — ceci ne correspondrait pas à la politique qui a installé le principe du coût-vérité. Dans son arrêté de mars 2008, le Gouvernement a défini le coût-vérité comme étant la somme du coût du service minimum, du coût des services complémentaires, des mesures sociales, de la taxe-redevance couvrant l'enlèvement des déchets en cas d'abandon, etc. Donc le coût-vérité recouvre toute une série de coûts divers et pas uniquement le traitement des quantités de déchets mis en sacs poubelles.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander à ce que la structure du coût du traitement des déchets fasse l'objet d'une communication pédagogique par votre Ministère afin que le principe de coût-vérité soit placé dans le bon contexte ? A l'instar d'autres politiques, la gestion des déchets ne sera une réussite que si l'ensemble des citoyens et des autorités communales y adhèrent. Ensuite, je profite de l'occasion pour vous demander où nous en sommes concernant la mise en oeuvre du principe du coût-vérité. Est-ce que le principe est appliqué de la même façon dans toutes les communes et dans toutes les intercommunales de gestion des immondices ? De quelle manière est-ce que le principe du coût-vérité nous mène-t-il à des prix très différents d'une zone de traitement à l'autre ?

Différentes communes ont critiqué la Région wallonne pour avoir imposé le principe de coût-vérité les amenant à devoir augmenter les taxes communales y afférents. De quelle manière et dans quelle ampleur est-ce que le coût-vérité mène à une augmentation directe ou prochaine des taxes communales concernant le traitement des déchets ?

Enfin, quelle est la marge de manoeuvre des communes, notamment à travers les mesures sociales, pour réduire le coût de la gestion des déchets chez les personnes les plus précarisées ?

Je vous remercie pour la réponse que vous allez m'apporter tout en soulignant que vous avez très probablement une tâche très difficile parce que je comprends que vous allez probablement devoir louer des charters pour rapatrier chez eux ce qui intéressent M. Fontaine les fourmis d'Asie question n°13.

M. le Président. – La parole et à Monsieur le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais répondre à vos questions en les reprenant les unes après les autres.

Vous me demandez à ce que la structure du coût du traitement des déchets fassent l'objet d'une communication pédagogique par mon Ministère afin que le principe du coût-vérité soit placé dans le bon contexte.

Vous avez parfaitement raison dans le sens où, pour la première fois, chaque citoyen va, d'une part, pouvoir avoir l'ensemble des informations sur les flux de déchets dans sa commune, sur la ventilation entre les types de déchets sur les coûts du traitement des déchets, sur le coût de collecte des déchets, bref toute une série d'informations intéressantes et très pédagogiques lorsqu'il paiera ce service puisqu'il faut moins parler de taxe dans le cas des déchets, c'est un service qui est rendu qui comporte

effectivement de la collecte de déchets, du traitement de déchets, la couverture des parcs à containers, etc.

Cela est prévu et c'est une obligation pour les communes dès qu'elles envoient la facture aux citoyens par rapport au service qui est rendu.

Deuxième élément, où en sommes-nous concernant la mise en oeuvre du principe du coût-vérité ? Est-ce que le principe est appliqué de la même façon dans toutes les communes et dans toutes les intercommunales de gestion des immondices ? Oui et je vais même rebondir et je vais croiser cela avec la réalité de la première question. Ce qui va être intéressant au-delà évidemment de l'intérêt pédagogique et votre souci est bien légitime c'est la comparaison qui pourra avoir lieu.

Les formulaires sont tous les mêmes. Le mode de calcul est le même partout pour l'ensemble des Communes. Vous allez pouvoir comparer un coût de collecte à Arlon avec un coût de collecte à Eupen, ou un coût de collecte à Mouscron. Un coût de traitement également, les volumes, la ventilation, les services qui sont rendus puisqu'ils ne sont pas nécessairement toujours les mêmes. Je parle notamment au niveau des parcs à conteneurs, avec certains parcs à conteneurs qui accueillent jusqu'à 14, 15, 16, 18, 19 types de déchets différents et qui sont récupérés qui sont recyclés et valorisés. Dans le volet informatif, il y aura cette partie-là également.

Donc, les règles sont harmonisées. Il y a obligation d'appliquer le coût-vérité de la même façon et obligation aussi de la transparence vis-à-vis du citoyen et donc de la comparaison possible pour le citoyen.

Cela, c'est un élément. Franchement, vous allez voir les conséquences de cela dans les prochaines années, conséquences qui seront particulièrement positives, puisqu'elles vont permettre finalement de s'attaquer à l'essentiel en matière de gestion des déchets.

Il y a deux éléments importants. Le premier est d'avoir la gestion environnementale la plus forte possible au coût le plus faible possible. C'est là que nous aurons le débat, et je vous donne rendez-vous. On peut se donner rendez-vous tous cette année-ci, mais surtout l'année prochaine, sur des débats ayant trait à la gestion, au coût de gestion hors coût environnemental en tant que tel. Ensuite, il faut considérer les coûts de personnel,les coûts de traitement, les choix qui ont été opérés par les intercommunales. Ce n'est pas la Région qui pose ces choix-là. La Région fixe les règles globales. Elle impose un système le plus harmonisé possible et on doit y arriver et on y va y arriver de façon progressive. Je le rappelle, cela a déjà commencé il y a longtemps, mais ce n'était pas obligatoire. Tant que cela n'est pas obligatoire, il y en a certains qui traînaient la patte. Or, en 2012 et 2013 ce sera obligatoire. Il faudra faire la même chose partout dans une fourchette de 10 %.

À ce moment-là, on va se rendre compte de quoi ? J'en viens à votre troisième question. De quelle manière le principe du coût-vérité nous mène-t-il à des prix très différents d'une zone de traitement à l'autre ? Cela dépend des choix qui ont été opérés par l'intercommunale. Cela dépend du type d'externalisation, par exemple, au niveau de la collecte des déchets. Prenez l'exemple de deux Communes. Tout à l'heure on parlait de Mouscron et Tournai. Mouscron et Tournai ont des systèmes de collecte différents avec des coûts, qui sont fort différents. Je n'attaque en rien l'une ou l'autre Commune. Mouscron a fait le choix de l'externalisation, avec un appel d'offres extérieur, etc. Tournai jusqu'à peu de temps — je dis cela avec la prudence nécessaire peut-être que le système a changé depuis quelques mois maintenant, je n'en sais rien, je n'ai pas vérifié — avait un système de collecte communale. *(M. Senesael s'exprime hors micro.)*

Au-delà du sourire, on vous souhaite encore un bon anniversaire, Monsieur Senesael.

La conséquence très sérieuse de cela, c'était un rapport de un à trois en termes de coût de collecte entre Mouscron et Tournai. Même intercommunale, même coût de traitement, et je tiens à souligner, et je profite de la présence de son Président ici, la grande efficacité de l'intercommunale en termes de gestion environnementale et de coût de traitement d'IPALLE.

On va pouvoir comparer cela. On pourra comparer les intercommunales les unes à côté des autres, cette année-ci. Chacun pourra se dire *« Comment cela se fait que j'ai un coût de collecte à 30 euros la tonne et qu'ailleurs, ce sont 60,70, ou 80 euros ? »*.

Même dans la même zone, même au niveau de l'intercommunale, le coût de collecte pouvait différer suivant les choix qui avaient été opérés par une Commune.

Pour en arriver à la dernière question, quelle marge de manoeuvre des Communes, notamment à travers des mesures sociales, pour réduire le coût de gestion des déchets chez les personnes les plus précarisées ? Il existe, et je vous avais répondu lors de la question 134 — quand on m'a dit que c'était la question 134, je me suis dit que, dans votre cas, c'était la numérotation par semaine, parce que c'est à peu près ce que vous produisez -, mais je vais vous rappeler très brièvement les éléments sociaux, les mesures sociales qui sont les plus couramment utilisées par les Communes, à savoir l'exonération totale ou partielle de la taxe forfaitaire sur les déchets pour les personnes à faibles revenus, la diminution des éléments pour les familles nombreuses, l'octroi de plus de sacs vignettes levées

ou kilogrammes prépayés pour ces mêmes personnes, les familles avec enfants en bas âge, les personnes qui ont des difficultés, des problèmes de maladie ou autres, donc qui génèrent plus de déchets et aussi les gardiennes d'enfants.

Voilà notamment certains éléments qui peuvent intervenir dans les mesures sociales et les Communes peuvent toutefois aussi faire preuve de créativité en partenariat avec leur CPAS pour développer un accompagnement *ad hoc* de la population qui en a le plus besoin, couplés avec des dispositions aussi pédagogiques, d'accompagnement, de pouvoir dire à des personnes *«Attention, si vous triez vos déchets différemment, cela va vous coûter moins cher. Si vous faites du compostage, etc.»* Il y a toute une série d'éléments qui peuvent être apportés. Certaines Communes le font très bien.

Je terminerai simplement en vous disant que le coût-vérité, c'est la transparence. C'est aussi la possibilité, dans toute la stratégie que j'ai mise en place avec le Gouvernement d'avoir et de rencontrer un double objectif, d'une part, diminuer globalement la production de déchets en Région wallonne, d'autre part, éviter les incivilités. On le voyait bien dans les extrêmes dans les Communes, avec des Communes qui ne faisaient soi-disant rien payer à leurs citoyens en disant *«Chez nous, les immondices, on les récolte gratuitement. On les traite gratuitement.»* C'est de la magie environnementale. Cela coûtait quand même. Il fallait puiser sur les recettes communales.

De plus, dans ces Communes, évidemment, on avait des productions de déchets qui atteignaient des reccords belges et européens. On était parfois à dix fois plus en termes de production de déchets dans ces Communes-là que dans les Communes qui avaient le plus faible taux de production de déchets. C'est comme cela qu'on peut atteindre ces deux objectifs-là.

Le coût-vérité n'est jamais qu'un outil de transparence qui permet d'atteindre cet objectif, mais je crois qu'au travers de votre question et de mes réponses — je l'espère, en tout cas — vous aurez bien compris qu'il y avait d'autres rendez-vous qui nous attendaient, notamment sur ce sur quoi il faut s'attaquer, c'est-à-dire l'ensemble des coûts de fonctionnement des différentes intercommunales. Il y a des *mails* qui circulent ici entre les uns et les autres et on voit que la Wallonie picarde est assez animée dans cette Commission.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour l'information complète qu'il m'a donnée et lui dire que je partage assez bien son analyse et notamment les objectifs et ce, d'autant plus que le coût-vérité est un mécanisme qui fait payer plutôt celui qui produit des quantités de déchets parce qu'on doit effectivement se rendre compte que l'élimination et le traitement des déchets auront toujours un coût suporté par le contribuable, s'il n'est pas directement facturé à celui qui produit, ou alors c'est un coût-vérité qui fait oeuvre de transparence.

Si j'ai posé la question aussi, c'est pour avoir également des éléments de réponse tout à fait récents dans la discussion, ou les discussions qui ont eu lieu récemment dans différents Conseils communaux où, effectivement, certains ont polémiqué à l'égard de la Région wallonne, *«... leur imposant une politique et des tarifs en ce qui concerne le traitement des déchets qu'eux ne partageraient pas.»*

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela s'appelle de la démagogie, tout simplement.

M. Stoffels (PS). – Ce serait intéressant de l'avoir entendu et d'avoir entendu votre réponse pour pouvoir donner une réponse la plus objective possible par rapport à une réalité qui s'avère effectivement de plus en plus problématique.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si M. le Président le permet, cela va prendre vingt secondes.

Les Communes, dans le même temps, ont la possibilité, si elles le souhaitent, de diminuer la fiscalité locale. D'accord ?

J'ai vu une Commune le faire. Si elles trouvent que la possibilité totale leur est octroyée. Je crois aussi que, si une Région veut réellement avancer, avoir cette ambition au niveau de sa politique environnementale, politique des déchets, l'harmonisation s'impose. Elle ne peut pas se faire du jour au lendemain, parce que les systèmes sont fort différents au départ, mais en tout cas, on doit aller tous dans le même couloir. C'est comme cela que, pour tout le monde, pour tous les citoyens, cela coûtera moins cher et pour les générations futures certainement aussi. Certains utilisent les mots « générations futures » à tour de bras et de façon très facile. Ici, c'est la réalité de la gestion, de la collecte et des traitements de déchets.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le réseau de distribution d'eau ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, on le sait, l'eau constitue une richesse pour la Région wallonne. Nous bénéficions en ce domaine d'une infrastructure de qualité, je tiens à le souligner.

Néanmoins, Monsieur le Ministre, je désirerais connaître le nombre de milliers ou de millions de mètres cubes d'eau qui s'échappent du réseau de distribution par an. La Région wallonne prévoit-elle des investissements conséquents en la matière ?

En effet, concernant les fuites au réseau de distribution, je voudrais vous exposer un problème que je trouve inadmissible.

Certes, les grands froids, que nous connaissons, ou que nous avons connus, sont susceptibles d'endommager les canalisation, mais dans ce cas, il faut que les fuites soient réparées.

Tout cela, c'est une lapalissade.

Ce mardi 6 janvier, de l'eau s'est écoulée du réseau de la SWDE dans l'entité d'Estaimpuis sur la voirie. À ce moment-là, le thermomètre indiquait une température de moins six degrés.

Le voisinage s'est inquiété pour les graves risques encourus par les riverains, au niveau des chutes, dégâts aux habitations si l'eau venait à s'infiltrer, etc.

Un riverain inquiet a donc, comme indiqué sur le site de la SWDE, appelé le numéro d'urgence.

Une voix y signale que les bureaux sont fermés et qu'en cas d'urgence, il faut faire le 1.

Suivant les instructions, le citoyen s'entend dire qu'aucun agent n'est disponible et qu'il faudra rappeler plus tard. À ce moment-là, on appelle le Bourgmestre. Donc, le Bourgmestre se rend sur place évidemment. C'est pour cela que je relaie l'information.

Monsieur le Ministre, n'y a-t-il pas là une rupture de la continuité du service public ? À titre personnel, je trouve quand même qu'il s'agit d'une attitude assez responsable.

Comment la SWDE peut-elle affirmer qu'un service de garde prend la relève des services « ordinaires » pour les pannes urgentes et techniques et dans le même temps ne pas remplir ses engagements ?

Monsieur le Ministre, quelle est votre opinion face à la situation évoquée ? Comment la SWDE peut-elle justifier son non-intervention dans un tel cas ?

Quelles sont, dès lors, les possibilités du citoyen en pareille circonstance ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Attention, concernant l'incident de la fuite à Étaimpuis, — très belle Commune aussi, la deuxième plus belle de la Wallonie picarde — voici la chronologie des faits, et vous allez pouvoir éventuellement la contester. Voilà ce qui a été porté à ma connaissance par la SWDE.

Le riverain que vous citez a tenté de joindre la SWDE le mardi 6 janvier à 19 heures, selon ses dires, et a été dévié vers N'allo, le *Call Center* de la société.

Ce service a, en cette période de gel intense, été submergé d'appels et puis, le client, après le message d'accueil, s'est entendu dire, toujours par la messagerie, que tous les opérateurs étaient occupés et était prié de rappeler un petit peu plus tard, suite à quoi le message s'interrompt.

Le client n'a plus rappelé, mais a transmis à 19 heures 53 un *mail* aux bureaux de la SWDE qui étaient fermés, avec copie au Bourgmestre, pour signaler qu'aucun agent SWDE n'était disponible et que l'eau coulait à la rue face au 88, rue du Rieu à Leers-Nord.

M. le Bourgmestre a probablement relayé l'information à ses services techniques qui ont prévenu, vers 21 heures, soit une heure sept minutes plus tard, le responsable de secteur .

Ce dernier a prévenu l'homme de garde qui s'est rendu sur place dans la soirée et a fait son rapport. Il s'agissait d'un léger écoulement d'eau en voirie qui s'évacuait dans un filet d'eau, sans perturbation pour les riverains.

Compte-tenu que d'autres interventions étaient en cours, le responsable a demandé à l'homme de garde de réaliser un épandage de sel et de mettre en place une signalisation, ce qui a été fait.

La réparation de la fuite a commencé le lendemain, mercredi 7 janvier, à 7 heures 30 et était terminée en fin de matinée. Il s'agissait, pour être précis, de boulons de fixation d'une vanne, d'un diamètre de 60 millimètres, qui étaient desserrés, ce qui entraînait un passage d'eau. La réparation fut relativement longue, car il a fallu ouvrir la voirie.

Au-delà, il y a des moments où effectivement, reconnaissons une chose, c'est que, quand il y a des phénomènes comme ceux-là qui se produisent et où il y a beaucoup d'appels en même temps, les services

essaient de travailler par priorité au travers de la SWDE. Je suis désolé qu'effectivement, cela soit passé par chez vous, parce que cela ne dépend pas directement de vous. Cela fait d'ailleurs partie du contrat. C'est pour cela qu'à un moment donné, vous avez travaillé avec la SWDE. Je suppose que c'était pour ne plus avoir à gérer ce genre de chose. Cela, le citoyen ne l'a pas nécessairement totalement compris et puis, il connaît votre efficacité 24 heures sur 24 et vous êtes plus fort que «*N'allo Center*» puisque vous dormez trois heures par nuit et vous vous occupez de tout cela. Je dis cela évidemment avec le sourire, avec beaucoup d'amitié à votre égard.

Voilà les faits qui me sont rapportés.

S'ils sont contestables, sincèrement, maintenant et très sérieusement, n'hésitez pas à me le dire. En fonction de cela, je demanderai en tout cas des éclaircissements à la SWDE.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L' AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES NUISSANCES SONORES AUTOUR DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE KAISERBARACKE ».

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l' Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les nuissances sonores autour de la zone industrielle de Kaiserbaracke».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa qestuion.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, Il y a quelques semaines, j'ai été contacté par les riverains de la zone industrielle de Kaiserbaracke, située sur Amel. Ils se plaignent de nuisances sonores répétées, générées par les entreprises de transformation de bois qui y sont installées. Dans la presse germanophone, je pouvais lire que vos services de police et de contrôle se sont rendus à plusieurs reprises sur le site pour mesurer l'intensité effective des bruits ainsi que pour détecter leur origine. Selon les échos des riverains, ils ont procédé à des mesures pendant que les entreprises tournent en plein régime. Et, par la suite, ils ont fait arrêter les activités pour constater la différence du niveau du bruit. Les mesures ont été effectuées il y a quelques mois déjà. Par ailleurs, j'ai appris par voie de presse que certains mandataires locaux remettaient en question l'extension de la zone de Kaiserbaracke en vue de créer l'espace nécessaire permettant aux entreprises de transformation du bois de s'y installer. Extension nécessaire à développer la valorisation de cette matière première à échelle industrielle — une des rares perspectives de développer de l'activité économique plus importante en région rurale -. Je pense que dans ce genre de situation, il est préférable d'attendre les résultats des analyses avant de se forger une opinion définitive. Si on ne veut pas que les zones rurales se transforment en banlieue dortoir, il est indispensable d'y concilier qualité de vie et développement économique. Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de nous informer quant aux résultats des mesures faites par vos services ? Qu'ont-ils constatés ? Quelle est l'ampleur des nuisances sonores ? Y a-t-il eu dépassement des normes en matière de nuisances sonores ? Quelles propositions sont faites par vos services pour améliorer la situation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les inconvénients dénoncés par les riverains ont pour origine principale plusieurs entreprises dont il est difficile d'évaluer les contributions particulières aux émissions sonores en provenance du zoning de la zone industrielle de Kaiserbaracke (Amel).

Je vous confirme que le Département de la Police et des Contrôles (DPC) est intervenu à de nombreuses reprises pour réaliser des campagnes sonométriques et tenter d'y apporter des solutions.

Voici un résumé des différentes interventions réalisées :

- le 25 juillet 2008, des mesures ont été effectuées de nuit. Un dépassement des normes de bruit a été constaté pour une entreprise. Ce dépassement avait pour cause des problèmes techniques qui ont été réglés depuis lors. Par ailleurs, l'étude de bruit commandée par l'exploitant a permis de maîtriser les bruits issus des vannes de sécurité. Les lachers de vapeur qui peuvent toutefois encore survenir sont de courte durée et n'entraînent pas d'infractions par rapport aux normes ;
- en août 2008, deux campagnes de mesures effectuées n'ont entraîné aucun dépassement des normes en matière de bruit ;
- le 18 septembre 2008, des mesures effectuées vers 21 heures ont permis de constater un dépassement des normes pour une entreprise différente de celle incriminée en juillet 2008. Sachant que cette dernière travaillait avec les

portes grandes ouvertes, le DPC a remis des instructions pour maintenir les portes fermées. En outre, l'entreprise a également pris des mesures techniques destinées à réduire le bruit ;

- lors d'un contrôle effectué de nuit le 20 octobre 2008, il a été constaté que le bruit incommodant provenait principalement de transbordements de grumes et de sciage dans une troisième entreprise. Il est prévu de refaire un contrôle afin de déterminer quelles sont les activités et les installations exploitées pendant la nuit.

Prochainement, le DPC réalisera à nouveau des mesures sonométriques à Kaiserbaracke.

Les mesures sonores initialement prévues fin 2008 ont été postposées pour deux raisons. D'une part, suite à des retards justifiés dans la mise en œuvre de mesures réductrices de bruit par certaines entreprises et, d'autre part, par la nécessité que les entreprises fonctionnent à plein régime de façon à ce que les conditions soient pertinentes pour permettre au DPC de réaliser des mesures sonométriques légales et représentatives.

En fonction des résultats de ces mesures, le DPC décidera de la suite à réserver au dossier. Un rapport circonstancié sera alors transmis aux autorités communales concernées.

En parallèle, le DPC tente d'évaluer les contributions particulières des entreprises aux émissions sonores en provenance du zoning. Ce travail permettra de comparer les mesures particulières, non pas le bruit global de l'ensemble d'un zoning, avec les normes acoustiques reprises dans le permis d'environnement propre à chacune d'elles. Il convient, pour se faire, de mettre à l'arrêt certaines installations pendant la durée des mesures, ce qui n'est pas chose aisée.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'ai trois remarques à formuler.

D'abord, je souhaite vous remercier ainsi que le DPC pour votre disponibilité et la qualité de votre travail.

Deuxièmement, je remercie également les riverains pour leur patience ainsi que les entreprises qui ont modifié leur comportement et qui ont investi pour un meilleur respect des normes.

Troisièmement, j'espère que l'extension de cette zone d'activité économique pourra se faire en fonction d'études d'incidences, et ce, suite à laquelle des normes suivront parce que la qualité de vie des riverains et l'activité économique deviennent ou restent compatibles. Il me semble que c'est un élément important pour éviter que la problématique actuelle n'aboutisse par une non-extension, ce qui mettrait en péril le développement d'une filière de transformation à caractère plus industriel.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES INFLEXIONS À LONG TERME QUE POSENT EN MATIÈRE DE POLITIQUE DES DÉCHETS, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU 4ÈME FOUR (FOUR 7) PAR IPALLE SUR LE SITE DE THUMAIDE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les inflexions à long terme que posent en matière de politique des déchets, la construction et l'exploitation du 4ème four (four 7) par Ipalle sur le site de Thumaide ».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, selon les informations qui me sont parvenues, vous avez, semble-t-il, donné le feu vert à Ipalle pour que celle-ci se lance dans la procédure de permis unique qui devrait permettre la construction et l'exploitation d'un 4ème four sur le site de Thumaide.

Le four en projet est destiné à brûler quelque 130.000 tonnes de déchets de plus. Le four sera financé par les pouvoirs publics, à concurrence de 70 millions d'euros, approximativement.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comme c'est toujours le cas avec vous.

M. Wesphael (Écolo). – Il faut dire qu'Ipalle est bien représentée au sein de votre Cabinet par votre conseiller, M. Delbar, Président de l'intercommunale. *(Rires).*

Je souhaiterais attirer votre attention sur les implications à long terme qui résulteront de l'ouverture de ce nouveau four. La décision d'autoriser cette nouvelle extension est en effet une décision importante qui prend une option significative pour l'avenir et pour les générations de demain, qui est de nature à entraver durablement les priorités en matière de politique des déchets.

Pour construire un nouveau four, il faut préalablement avoir sérieusement étudié les flux de déchets et sur la base d'une analyse chiffrée,

démontrer que la capacité d'incinération est insuffisante à court, moyen et long termes.

Or, sauf à ce que vous me démontriez le contraire, chiffres à l'appui, tel n'est pas le cas en l'occurrence.

De manière plus générale, nous pouvons, d'ailleurs, pointer l'absence d'études chiffrées sur les besoins et capacités actuelles, ce qui handicape fortement la capacité de la Région wallonne à développer une politique régionale d'envergure en la matière.

Dois-je à cet égard vous rappeler que le plan wallon des déchets avait pour horizon 2010 ? Et que nous sommes désormais en 2009 ?

Il est donc plus que temps que la Région wallonne s'attèle à l'élaboration et à la réflexion du futur plan wallon des déchets avec une vision claire pour les 20 prochaines années.

Je pense que la décision d'investir dans un 4ème four à Thumaide n'a pas de sens en dehors d'une vision à long terme et qu'elle doit donc être suspendue jusqu'à la prochaine législature.

Dans l'entre-temps, ne convient-il pas de se rappeler que la première des priorités de la Région wallonne en matière de politique des déchets doit être la prévention, et de développer une politique en ce sens ?

Si, comme j'en suis convaincu, la capacité d'incinération est suffisante, la construction d'un four inutile, combiné à la nécessité pour Ipalle de le rentabiliser auront pour effet de créer une demande et, partant, d'aller directement à l'encontre des mesures de prévention ou de traitement à travers des filières plus écologiques.

Quand le four sera là et qu'il faudra le rentabiliser, quelle sera par ailleurs la proportion de déchets industriels qui y sera incinérée ? Actuellement, une quantité importante de déchets industriels y est déjà incinérée. Qu'en sera-t-il après la création de ce nouveau four ? La part des déchets industriels ne va-t-elle pas dépasser celle des déchets ménagers ?

Cette éventualité — pour ne pas dire cette probabilité — me semble aussi devoir également être prise en compte dans toutes ses implications, non seulement sur les flux des déchets, mais également sur les flux financiers entre ce qui revient au secteur public et ce qui doit être supporté par le secteur privé. Cette extension conduira vraisemblablement à un nouveau financement public de déchets qui sont à charge du secteur industriel.

L'incinération est, je l'ai dit, coûteuse, nocive et au bout de la chaîne dans la hiérarchie d'une bonne gestion des déchets.

Pourquoi, prioritairement et avant de renforcer encore l'incinération, ne pas renforcer et développer la collecte sélective des déchets ménagers pour récupérer la partie fermentescible ? Quand on sait que 54 % de la poubelle résiduelle des ménages en Région Wallonne sont constitués de déchets biodégradables, il reste de la marge pour réduire la taille des poubelles des ménages wallons ! Par exemple, l'on sait que dans la région couverte par l'IDEA, il reste beaucoup à faire en matière de tri sélectif et là, les installations de biométhanisation de Havré existent et permettraient de valoriser nos poubelles en résidus épandables sur les terres agricoles. Pourquoi ne pas favoriser des projets locaux de biométhanisation, qu'il y ait une collecte bien organisée et non sur base volontaire, et ou de cogénération ? Voilà des idées. Il y a deux manières d'envisager la biométhanisation : une sérieuse et une légère.

A titre subsidiaire, la question de la localisation de ce nouvel équipement est également posée. Pour rappel, des associations et des riverains ont formé un recours au Conseil d'Etat contre le permis d'exploiter du 19 février 1998 par lequel elles contestaient, non sans raison, le fait que l'on ait dérogé au plan de secteur et que l'on ait ainsi empiété pour partie sur la zone d'espace verts. *A fortiori*, dans l'hypothèse où le Gouvernement maintiendrait son option d'agrandir ces installations, cet enjeu reviendrait avec acuité.

Du reste, l'incinérateur de Thumaïde apparaît de plus en plus décentré par rapport à sa zone de collecte, avec pour corollaire une augmentation des frais de transports et des nuisances de plus en plus élevés pour la population.

En d'autres termes, comment justifiez-vous une telle surcapacité à cet endroit ?

En ce qui concerne plus précisément les impacts sur la santé des riverains de la nouvelle installation, l'étude d'incidences révèle des valeurs élevées pour certaines matières, comme le Nickel, ainsi que la présence de particules ultrafines.

Quelles sont les mesures ou les recommandations que vous préconisez concrètement compte tenu de leur nocivité pour les voies respiratoires ? Et au regard d'ailleurs du bilan de l'environnement qui vient d'être rendu public et qui pose cette question en particulier de la pollution athmosphérique et des particules fines.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – D'où tenez-vous ces informations ?

M. Wesphael (Écolo). – Par la presse. J'ai lu un article du *Soir* hier.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous devriez vous procurer le tableau de bord pour vous permettre de nuancer vos propos.

M. Wesphael (Écolo). – L'article du *Soir* d'hier était bien nuancé, il faisait bien la part des choses. Cette question reste problématique.

Beaucoup de prélèvements ont été effectués en dehors de la zone des vents dominants qui soufflent majoritairement du sud-ouest au nord-est en Belgique. Il n'y a donc pas eu de prélèvements dans les zones agricoles situées au nord-est de l'incinérateur.

Ne faudrait-il pas compléter ces prélèvements ?

L'étude d'incidences prend-elle en compte la synergie des polluants et leur bioaccumulation ?

Enfin, j'aimerais savoir si vous comptez mener des études, à long terme, sur la santé des riverains et sur les populations habitant dans le sillage de la dispersion des fumées ? L'étude Fierens et Bernard de 2006 qui visait à évaluer le niveau d'exposition aux dioxines et PCB des riverains de l'incinérateur a clairement mis en évidence que les adolescents des environs de Thumaide présentaient incontestablement une surexposition aux dioxines et PCB. Quelle est votre politique à l'égard de cette problématique, notamment quant au suivi de ces personnes, notamment quant au suivi médical lié aux particules ultrafines dont on mesure l'ampleur en termes de santé publique. Et c'est le moins que l'on puisse dire.

M. Delannois (PS). – L'aîné de Wallonie picarde réside à Thumaide et a 109 ans.

M. Wesphael (Écolo). – Y a-t-il moyen d'être plus stupide que cette interpellation ? Prenez les études concernant les particules fines. M. le Ministre Lutgen pourra vous en parler. Il ne faut pas limiter des propos au fait qu'une personne vive jusqu'à 109 ans pour dire qu'il n'y a pas de particules fines.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas à donner de feu vert pour qu'une intercommunale lance une procédure de permis.

Concernant le four numéro 7 de Thumaide, le tonnage correspondant est de 100.000 tonnes par an et non de 130.000 et les 70 % représentent le coût de construction dont la Région wallonne ne financerait que la part utilisée pour les déchets ménagers. Le solde, conformément au décret voté le 22 mars 2007, est à financer par les opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public-privé que j'ai prôné, ce qui apporte davantage de transparence et de règles entre les différents opérateurs et ce qui évite d'avoir des outils surdimensionnés.

Le four numéro 7 de Thumaide n'est pas une nouveauté puisqu'il figurait déjà dans la décision du 30 mars 2006 de la zone de Mons centre qui s'interrogeait sur le devenir de son installation de tri « valorisation bio-méthanisation » vu les résultats décevants de celle-ci. La situation n'a pas changé à ma connaissance puisque cette bio-méthanisation, en partie, retourne en décharge. Je sais que vous prônez la décharge, mais je suis complètement contre celle-ci car toutes les recommandations au niveau européen disent le contraire. C'est un choix politique qui est fait par votre formation, c'est tout à fait respectable mais je ne suis pas sûr que lorsqu'on parle de générations futures, ce soit la meilleure solution pour gérer nos déchets. Cela fait partie des différences politiques et c'est bien qu'il y ait des différences entre les différents Partis y compris dans des matières très concrètes comme le traitement des déchets. Vous êtes le porte-parole de votre formation politique en la matière et il y a un brusque changement d'Ecolo dans ce domaine. Après avoir combattu la décharge, voilà qu'Ecolo retourne au centre d'enfouissement technique. En termes de changement brusque d'opinion, c'est assez fort.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre Lutgen a la mémoire courte.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis jeune.

M. Wesphael (Écolo). – Ce n'est pas une excuse suffisante, c'est comme l'histoire de la femme de 109 ans à Thumaide. Nous avons soutenu le plan de votre père qui supprimait la mise en décharge de déchets organiques en 1998. C'est scandaleux de dire cela.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Concernant les besoins de la Région wallonne en capacités d'incinération, je rappelle qu'en 2005 toutes les évaluations ont été faites sur les gisements à traiter par incinération. Quand vous dites, « *en l'absence d'étude chiffrée* », c'est faux car l'OWD et le bureau IBH ont nourri scientifiquement la réflexion et les éléments chiffrés. C'est clair. Je suis entré en fonction en juillet 2004 et les premières décisions prises concernaient la réalisation d'un diagnostic le plus complet possible pour dimensionner les outils au plus près de la réalité de la production des déchets en faisant le maximum de prévention. Quand on a des outils surdimensionnés, on a un appel d'air au niveau du marché et on a tendance à aller chercher du déchet ailleurs pour faire fonctionner et rentabiliser les outils. Sur le plan financier, cela peut se concevoir. Quand on a des outils qui sont trop petits, sur le plan environnemental, c'est un réel problème et on doit

exporter les déchets. Je suis pour une gestion par région, par sous-bassin, des déchets, pour que les intercommunales travaillent ensemble, raison pour laquelle il y a des bonus quand elles travaillent entre-elles. Je rappelle qu'IPALLE a tendu la main largement aux autres. Effectivement, j'y ai un conseiller, mais il ne travaille pas à temps-plein chez moi, c'est quelqu'un de très compétent. La main tendue d'IPALLE est large et je ne suis pas sûr qu'il y aurait eu la même réaction partout en Wallonie. Le système et les règles sont les mêmes pour toutes les intercommunales. Que quelqu'un dans mon Cabinet travaille même une demi-journée ou une journée par semaine n'influence donc pas les choses puisque les règles sont les mêmes pour toutes les intercommunales. Certaines sont parfois plus intelligentes que d'autres, c'est un autre débat, elles font preuve de plus de pro-activité.

Vous parliez de ma mémoire, Monsieur Wesphael, et je vais faire appel à la vôtre. La capacité d'incinération qui avait été déterminée comme nécessaire par l'ancien Gouvernement, le chiffre est repris dans la fameuse décision de juillet 2003 où vos amis étaient autour de la table, c'était 1,03 millions de tonnes. Dans mon plan, c'est 980.000 tonnes soit 50.000 tonnes de moins. Quand vous dites que c'est le tout à l'incinération, je veux bien, mais vous avez accepté un plan qui prévoyait 1,03 tonnes à incinérer. Aujourd'hui, 980.000 au total. Ce n'est pas si mal et c'est difficile quand on me dit que je suis le « grand brûleur » de la Région wallonne.

M. Wesphael (Écolo). – Vous avez compté le nouveau four d'Intradel ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Tout est dedans.

M. Wesphael (Écolo). – C'est mauvais tout cela.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Tout est dedans. La mise en place de nouveaux outils n'est pas contraire à la prévention, c'est un complément à la politique de prévention. C'est aussi davantage de la protection de l'environnement et de la santé. Plus on a des outils mis à jour, moins l'impact est important sur le plan environnemental et de la santé.

Voyez les études comparatives réalisées entre la France et la Wallonie en la matière. Même si la France a récupéré une partie de son retard, analysez les normes qui étaient imposées en France et les normes imposées chez nous. La biométhanisation, cela peut être quelque chose de très bien, si c'est dimensionné de façon acceptable, si on travaille tous ensemble, s'il y a de la pédagogie, s'il y a de l'accompagnement, sinon cela devient une usine à gaz qui coûte très cher et qui n'a pas d'impact sur le plan environnemental.

Vous dites que l'incinérateur de Thumaide sera de plus en plus décentré par rapport à la zone désservie. Un chiffre pour illustrer ce qu'il se passe. Thumaide-Mons, c'est 25 km, soit la même distance que Thumaide-Tournai et la moitié de Thumaide-Mouscron. Thumaide est quelque peu décentré par rapport à la zone désservie actuellement mais plus du tout si la région Mons-Centre utilise l'outil.

Les déchets du nord namurois et de la botte du Hainaut sont également traités à Thumaide. De façon provisoire, puisqu'un problème a été rencontré à l'époque pour lequel j'ai refusé les dérogations qui étaient demandées sachant que les intercommunales avaient eu le temps de se préparer. Pour preuve, certaines sont parvenues à se préparer, il n'y en avait jamais que deux qui ont eu des problèmes en croyant qu'on était dans le régime dérogatoire et que ce régime, on allait le reporter d'années en années. Et bien, non, pas de chance !

C'est un appel qui a été lancé à la solidarité. IPALLE en fait partie, INTRADEL aussi a joué le jeu de la solidarité vis-à-vis de Namur. Même IDELUX puisqu'une partie des déchets va à Habay et demain vers la biométhanisation à Tenneville.

En conclusion, je vous dirais que j'ai essayé de relever les différents arguments que vous avez repris pour apporter les nuances nécessaires. Cela fait partie du débat, ne prenez pas cela comme de l'agressivité à votre égard, cela ne correspond pas à ma façon de voir les choses. Je vous donne les éléments d'information que vous n'aviez peut-être pas.

L'intercommunale IPALLE répond aujourd'hui à une double requête, soit prendre les déchets de Mons-Centre Intersud avec subsidiation correspondante, soit prendre les déchets industriels sans subsides conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon adopté de 13 décembre 2007. Vous n'avez donc pas de souci à vous faire sur l'utilisation des deniers publics, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Les normes sont draconiennes. Au travers d'un réseau de chaleur au niveau d'IPALLE, nous avons des possibilités et il y a un impact positif sur l'environnement par les récupérations. C'est un outil particulièrement performant. Les nouveaux investissements permettront de renforcer cet aspect des choses.

Concernant les études d'incidence, il appartiendra à l'autorité compétente de juger des questions que différentes études peuvent poser, notamment par rapport à la zone industrielle. Les services de l'administration sont suffisamment compétents et expérimentés pour ne rien laisser passer et prendre des mesures qui seraient préconisées au travers d'un éventuel permis.

En matière de contrôle de santé publique, j'ai déjà financé les études toxicologiques liées à l'incinérateur de Thumaide et je vous rassure en vous disant qu'elles sont à la portée financière des autorités publiques. Elles doivent être poursuivies pour rassurer les autorités et la population et pour que les autorités aient un outil supplémentaire à leur disposition. Il faut que la population puisse avoir accès à l'ensemble de ces données.

C'est un dossier qui va encore évoluer, toute la procédure est là avec toutes les études nécessaires pour que cela se fasse dans la plus grande rigueur.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – D'abord, permettez-moi de faire une observation rapide. Nous sommes, sur le plan politique, opposés au cumul des mandats et en voici une démonstration éclatante. Trouvez-vous normal qu'un Président d'intercommunale qui est en même temps Député vienne en Commission pour défendre son dossier et mettre la pression sur un autre Parlementaire qui intervient en la matière. Je trouve cela scandaleux.

C'est la démonstration que nous sommes dans une logique de juge et partie. J'en connais d'autres qui sont dans cette situation et qui au moins adoptent un devoir de réserve quand il s'agit d'un dossier qui les concerne directement et qui ne prennent pas part à la discussion.

C'est le problème du cumul des mandats et tant qu'il se posera, je peux vous dire que la Wallonie ne se rélèvera pas.

M. Delannois (PS). – Ne dites pas de bêtises. Savez-vous combien j'ai de mandats ?

M. Wesphael (Écolo). – Je ne parle pas de vous en particulier.

M. Delannois (PS). – Si, vous parlez de moi.

M. Wesphael (Écolo). – Ce n'est pas normal qu'en tant que Président de l'intercommunale, vous mettiez la pression sur moi pour atténuer la portée de mes propos.

M. Delannois (PS). – Combien de mandats ai-je ?

M. Wesphael (Écolo). – Ce n'est pas la portée de mon propos, je dis que vous n'avez pas à intervenir dans ce débat, point final. Votre place n'est pas ici. Vous êtes Président d'intercommunale et vous venez mettre la pression sur un Parlementaire qui exerce son travail de contrôle sur le Gouvernement. Ce n'est pas acceptable.

M. le Président. – Monsieur Wesphael, ou j'interromps immédiatement les débats, ou vous répliquez à la réponse du Ministre et vous ne formulez pas de jugement de valeur sur la présence des uns et des autres. Ou vous répliquez, ou je suspends immédiatement les travaux.

M. Wesphael (Écolo). – J'ai deux observations. La première, c'est que nous ne sommes évidemment pas opposés à la saturation des outils existants — c'est d'ailleurs le plan précédent — et au décloisonnement de la politique des déchets. On l'a accepté entre INTRADEL et Liège, par exemple. Mais là, je pense quand même qu'avec l'unité de production de Liège qui vient d'être décidée et Thumaide, nous arrivons à un seuil sensiblement plus élevé d'incinération.

Dernier élément, je sais bien que vous l'avez dit en boutade, un peu pour me provoquer, mais non, évidemment, nous avons toujours défendu la biométhanisation de déchets organiques, et nous attendons, de ce point de vue, un certain nombre d'unités, qui tardent à venir, comme à Namur, ou à Liège, aux dépens de la mise en décharge. C'est la raison pour laquelle je vous rappelais tout à l'heure, avec le Ministre Lutgen, nous avons défendu le plan wallon des déchets qui visait la fin de mise en décharge des déchets organiques en 1998. Donc, c'est évidemment un objectif que nous avons poursuivi là où, effectivement, il y a une nuance, c'est sur Namur, dès l'instant où nous réclamions cette unité de biométhanisation pour les déchets organiques depuis un certain nombre d'années.

Donc je pense qu'au total, permettre la création de cette unité de production va faire en sorte que demain, effectivement, il y aura plus de pollution dans l'atmosphère et que cela ne va pas être une solution en termes de réduction du volume des déchets et de prévention.

M. le Président. – Ceci nos clotûre notre travail de ce matin, nous reprendrons donc à 14 heures par les interpellations et ensuite la suite des questions orales.

Je m'excuse de cette scission entre les deux. Normalement, quand il n'y a pas d'autres travaux, je commence par les interpellations.

- *La séance est suspendue à 12 heures 47 minutes.*

- *La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.*

M. le Président. – Monsieur le Ministre, chers Collègues, nous reprenons nos travaux.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR

« LA MISE EN OEUVRE DU RÉSEAU NATURA 2000 DANS LA VALLÉE DE L'OUR »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 dans la vallée de l'Our ».

La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, au travers de l'exemple que je vais vous exposer, je souhaite vous entretenir dans la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 parce que, récemment, à Saint-Vith, pour diverses raisons que je vais évoquer, le Conseil communal a qualifié cette mise en oeuvre « d'éco-dictature ». Je vais vous donner l'article.

On le sait, c'est en 2001 que la Région wallonne, en application des directives 79/409/CEE et 92/43/CEE, a désigné une série de sites qui feraient partie du réseau Natura 2000.

Le but de ce réseau consiste à maintenir, dans un état favorable de conservation, les populations d'espèces et les habitats menacés à l'échelle européenne. Il convient également de rappeler qu'il s'agit de notre principal outil pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Avant d'aller plus loin dans mon intervention, je tiens à rappeler que dans les sites Natura 2000, les activités humaines peuvent être maintenues.

Or, comme je l'indiquais en préambule, la mise en place de ce réseau pose problème à Saint-Vith.

En effet, la vallée de l'Our a été choisie comme premier site pour lequel le Gouvernement a pris un arrêté de désignation. Il s'agit d'un site d'environ 395 hectares.

C'est lors de la présentation de cet arrêté en séance publique du Conseil Communal que le projet a été fortement critiqué par la Majorité saint-vithoise en place. En effet, le Collège a expliqué que l'arrêté en question serait un arrêté pilote et qu'il faudra lui accorder dès lors une grande importance vu qu'il s'agit d'éliminer dans ce dossier tous les défauts dont de tels arrêtés pourraient être victime. En outre, selon le Collège communal, certaines exploitations agricoles seraient touchées à un point tel que 30 à 40 % de leurs surfaces exploitables feraient l'objet de restrictions quant à leur exploitation effective.

En fait, le pouvoir communal de Saint-Vith s'inquiète pour la viabilité de ces exploitations agricoles dont certaines parcelles sont effectivement reprises dans le réseau.

La grande crainte dans la région, c'est le manque de communication à l'adresse des exploitants des parcelles concernées ainsi que la manière de procéder de la Région wallonne mettant les intérêts environnementaux en avant par rapport aux intérêts économiques et sociaux. Monsieur le Ministre, je me contente de citer les échos qui ont été relatés dans la presse. Ce n'est pas nécessairement mon avis personnel. Cela induit un déséquilibre entre les piliers du développement durable.

Monsieur le Ministre, cette situation montre, si besoin en était, le malaise qui entoure Natura 2000. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer dans ce Parlement à de nombreuses reprises. En Région wallonne, Natura 2000 est connoté négativement et cela met en péril tout le processus. Il est trop facile de regarder la façon dont les sites ont été désignés et se dire qu'on ne peut plus rien faire. Bon gré, mal gré, il faut faire avec et surtout, tout faire pour que Natura 2000 soit un succès.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire, dans cette enceinte parlementaire, de revenir sur les points précis qui crispent les autorités communales de Saint-Vith. Néanmoins, si vous le désirez, je peux le faire par le biais d'une question écrite ou en vous donnant un exemple de l'article qui est cité dans la presse.

Je vais simplement évoquer, devant vous, la motion adoptée par le Conseil communal qui salue le principe et les objectifs de Natura 2000, mais qui exige que sa mise en œuvre ne remette pas en cause l'existence de certaines professions, notamment des agriculteurs, par une diminution de la valeur de leurs terrains et par des restrictions trop sévères en ce qui concerne leur usage.

De plus, la motion exige que les agriculteurs concernés soient entendus par les instances compétentes. Dans ce cadre, elle exige que les personnes concernées soient correctement dédommagés pour compenser leur manque à gagner. Enfin, elle exige que l'imposition relative aux surfaces Natura 2000 soit réduite de façon significative.

Me basant sur un autre texte qui est paru dix jours avant, je me fais également l'interprête de ce qui a été communiqué comme quoi vous auriez été interrogé quant aux conditions d'existence des agriculteurs qui doivent effectivement exploiter des parcelles qui se trouvent dans un périmètre Natura 2000 et comme quoi vous êtes effectivement sensible, non seulement à la problématique environnementale, en l'occurrence l'habitat des espèces, mais également aux conditions d'existence des agriculteurs qui, quand il y a des conditions trop restrictives, peuvent éventuellement compromettre la viabilité et les exploitations agricoles. Selon votre proposition, on pourrait éventuellement réfléchir à une diminution des surfaces à reprendre dans Natura 2000, voire à compléter les arrêtés de désignation

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur le problème de cette région mais je tiens quand même à signaler que sur le plan du contenu, je peux comprendre et même soutenir les réactions des exploitants.

Monsieur le Ministre, j'en viens aux questions. Avez-vous connaissance de la résolution du conseil communal de St.Vith ? *(M. Lutgen s'exprime hors micro)* Le cas échéant, quelle en est votre analyse et votre réaction ? Dans ce cas précis, y a-t-il selon vous un déséquilibre entre les trois piliers du développement durable ? Est-ce que les impositions prévues sont trop restrictives ? Est-il possible de les remplacer par des conditions d'exploitation moins restrictives ? Plus globalement, combien de temps, selon vous, prendra la mise en oeuvre complète du réseau ? Quelles sont les concertations qui sont mises en place avec les propriétaires de sites et avec les communes, parce que je lis également dans ce même article de presse paru le 13 décembre qu'il y aurait des enquêtes publiques organisées par les commissions Natura 2000 auxquelles les représentants du monde agricole participent.

Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mettre en oeuvre le réseau Natura 2000 n'est pas une chose aisée, mais c'est cela aussi être aux commandes d'un portefeuille ministériel. Je pense que dans cette matière, comme d'en d'autres, nous avons toujours été un partenaire loyal et constructif et pour le maintien de la biodiversité wallonne, il faut que ce réseau soit opérationnel et efficace et cela ne passera que par une vision positive et acceptée du processus, de préférence, par tout le monde, et en priorité par les principales personnes concernées qui sont, en quelque sorte, les utilisateurs, voire les propriétaires des parcelles concernées.

D'avance, je vous remercie pour votre attention et je vais vous céder les articles. Bien sûr, ils sont en allemand, mais cela vous permettra d'en prendre connaissance directe.

M. le Président. – Mme Dethier-Neumann n'étant pas présente, sa question orale sur « le déroulement des enquêtes publiques relatives aux premiers arrêtés de désignation Natura 2000 et les nombreuses questions posées en vue de leur mise en oeuvre » sera transformée en question écrite. La réponse de celle-ci lui sera transmise le plus rapidement possible.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – D'abord, je vais rappeler l'agenda Natura 2000. Premier élément, dés mon entrée en fonction, j'ai demandé d'engager une vingta-ine de scientifiques au CRA pour faire le diagnostique précis à l'intérieur des 240 sites de Natura 2000 qui représentent plus de 230.000, ou 222.000 hectares pour être précis, pour connaître exactement de façon très pointue et très précise la réalité des espèces dans les différents sites. Ce travail a pris un certain temps, reconnaissons-le. Tout le monde pourra le comprendre au travers des étutdes de terrain qui doivent être réalisées et donc de savoir ce que nous devons exactement protéger.

Deuxième élément, j'ai mis en place aussi le Forum Natura 2000 avec les représentants des agriculteurs au niveau de la Région, des propriétaires, aussi, suivant les utilisateurs, tous ceux qui sont concernés : l'UVC, etc. Nous avons eu de nombreuses discussions pour arriver à un accord global il y a quelques mois de cela, sur Natura 2000 concernant les mesures de protection générales, le contrat de gestion active — j'y reviendrai sans doute tout à l'heure — et les indemnisations prévues à l'intérieur de Natura 2000 en fonction de ces règles générales. En l'occurence : 40 euros l'hectare pour le propriétaire forestier ; de 100 à 200 euros suivant les situations, les types d'habitats et de sols, etc., pour les agriculteurs par hectare et par an également. Ce sont les grandes règles générales qui s'appliquent partout avec, d'une part, un régime d'obligations et d'interdiction et, d'autre part, une valorisation au travers de la gestion active. Ensuite, — et nous en sommes là aujourd'hui — au delà de ces mesures qui touchent finalement toute la Wallonie, tous les sites Natura 2000, il y a ce qu'on appelle les arrêtés de désignaton, c'est-à-dire que dans un endroit particulier, on va déterminer des mesures supplémentaires, complémentaires à ces mesures générales pour protéger certaines espèces ou habitats et donc le travail des scientifiques est évidemment très important à ce niveau là puisqu'on doit pouvoir déterminer de façon pointue, à tel endroit, telle mesure qui doit être prise pour protéger le site. Il y a 240 sites et huit Commissions Natura 2000 au niveau local qui ont été installées. Cela correspond aux huit cantonnements de la Région wallonne, où on retrouve les mêmes acteurs qu'au Forum Natura 2000 que j'ai mis en place, Forum qui a maintenant fini son travail et qui regroupe les agriculteurs, représentants des propriétaires forestiers, Communes, etc., pour qu'il y ai cette concertation locale.

Il y a un premier lot qui concerne huit sites pour lesquels l'adoption doit intervenir avant le mois de mars ou en tout cas durant le mois de mars de cette année. J'ai donné instruction pour qu'on commence par les sites qui concernent le plus d'agriculteurs et puis après, les propriétaires forestiers, et ensuite, le moins de monde possible. Pourquoi ? Pour commencer par le plus difficile. Vous comprenez ? Pour commencer par là où il y a le plus d'activités pour rassurer immédiatement et pour prendre des mesures par rapport à ces endroits-là, en tenant compte de la réalité des activités humaines.

Donc, on voit effectivement que les premiers arrêtés de désignation touchent beaucoup de

population et parce que c'est un choix politique de ma part au départ.

Un deuxième lot de 82 sites couvrant environ 39.000 hectares sera soumis à la procédure d'examen dans l'objectif de les adopter cette année. Les années suivantes vont voir évidemment l'adoption de lots d'arrêtés proposés au Gouvernement et tout cela va être programmé durant les prochaines années, lot par lot, au travers des arrêtés de désignation.

Les mesures inscrites dans les arrêtés de désignation ont fait l'objet d'une très large concertation qui réunit, comme je vous l'ai dit, les environnementalistes, les agriculteurs, les Communes, les forestiers privés, etc. Nous avons maintenant les arrêtés de désignation qui ne constituent que la transposition locale du résultat de la concertation qui a eu lieu en amont. En vertu du Code de l'environnement, le projet d'arrêté de désignation doit être soumis à enquête publique avant son adoption par le Gouvernement wallon. Une fois l'enquête publique clôturée, chaque Commune fait parvenir son rapport de clôture à la DNF afin de permettre à la Commission de conservation des sites Natura 2000 compétente d'analyser les commentaires émis et de proposer une position vis-à-vis de chacune des remarques. On retrouve les mêmes acteurs, comme je vous l'ai dit. S'il s'avère que des mesures ne sont pas du tout appropriées dans une zone qu'elles remettent fondamentalement en cause, la rentabilité des activités professionnelles pourraient être évidemment supprimées, atténuées, changées, modifiées, pour autant que nous atteignons l'objectif auquel nous tenons aussi par ailleurs en termes de développement durable, de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et que celui-ci ne soit pas menacé.

En résumé, chaque projet est soumis à une consultation locale qui est justement destinée à prendre en compte les particularités locales dans les différentes mesures proposées, comme demandées d'ailleurs par les directives européennes.

Donc, quand on dit «dictature», ce n'est pas comme si j'imposais des choses, que du contraire. Il y a des propositions qui sont faites. C'est en fonction de ces propositions que chacun peut dire *«Attendez, vous prévoyez de prendre telle mesure précise. Moi, sur ma parcelle, cela n'a aucun intérêt. Cela n'a pas d'impact.»* ou alors *«Il faut une indemnisation plus importante.»*, etc.

Le rapport de la Commission de conservation des sites Natura 2000 servira de base à l'administration pour revoir le projet de désignation avant son adoption définitive par le Gouvernement wallon.

Je tiens à être très rassurant là-dessus. On n'en est pas là aujourd'hui puisqu'il faut d'abord, comme je vous l'ai dit, enquête publique et puis Commission Natura 2000. Une fois l'arrêté de désignation adopté, les aides et avantages fiscaux seront octroyés afin de compenser des manques à gagner, mais aussi d'accompagner la gestion des sites afin de les rendre compatibles avec les objectifs de protection du patrimoine naturel et avec les activités humaines. Au niveau agricole notamment, chaque exploitant sera amené à négocier un contrat de gestion, tenant compte de cette pratique et du patrimoine naturel. La conclusion de ce contrat de gestion lui permettra d'accéder à des aides qui seront cumulables avec les aides agro-environnementales. Je dis bien «cumulables». En forêt également, les aides sont activables par les propriétaires, tant pour la gestion que pour la restauration des sites.

Contrairement à ce que certains avancent, il y a une démarche qui a été réalisée en matière de communication et en matière de participation de démocratie, c'est difficile de faire mieux puisqu'on sera passé par trois procédures, la procédure régionale de concertation, l'enquête publique pour l'arrêté de désignation de la proposition et la Commission Natura 2000 locale. Trois filtres, si je puis dire.

Par ailleurs, l'administration informe de façon personnalisée chaque propriétaire et gestionnaire du déroulement de l'enquête afin que chacun puisse faire part de son avis.

Une séance publique est organisée pour chaque site soumis à enquête publique afin de clarifier les enjeux locaux et permettre d'adopter des réponses aux nombreuses questions.

Il est important de noter que tant l'information personnalisée que les séances publiques sont mises en oeuvre au delà des impositions légales du Code de l'environnement. Au delà, c'est dire qu'on va plus loin en matière d'information, de communication, etc., pour essayer que ce soit le mieux compris, et je rejoins ce que vous disiez, je suis un grand défenseur de l'environnement et de la nature, mais je crois davantage aussi à la participation pour atteindre certains objectifs et que chacun puisse comprendre et adhérer.

Lors des séances publiques, différents volets de la mise en oeuvre de Natura 2000 ont été abordés tout en permettant à chaque propriétaire et gestionnaire de poser des questions précises, notamment lors de séance de questions/réponses. Je ne sais pas s' il y en a déjà eues dans votre Région. Il y a des réunions un peu partout pour l'instant, mais je ne sais pas où.

De nombreux contacts bilatéraux ont par ailleurs eu lieu après les séances publiques entre les acteurs concernés par chacun des sites et l'administration. L'information qui a été transmise est de qualité. Les discussions le sont aussi même si elles sont vives et animées à certains endroits. Cela permet d'échanger, de mieux comprendre. Je crois que c'est important.

Un encadrement personnalisé doit également être développé pour les propriétaires et les gestionnaires concernés.

Pour ce qui concerne les propriétés publiques, ce sont les services décentralisés du département de la Nature et des Forêts qui assureront évidemment ce rôle.

Pour les propriétés privées, l'association Natura Wal qui a été créée à mon initiative, a pour objectif essentiel d'informer, d'accompagner la gestion des sites Natura 2000 couverts par un arrêté de désignation. Cette association bénéficiera dans les mois à venir d'appuis d'un partenaire germanophone afin de développer ces missions dans l'est de notre belle région. C'est une information que je vous livre.

En ce qui concerne plus particulièrement le site de la Vallée de l'Our et de ses affluents, ce site fait partie des huit premiers sites pour lesquels les enquêtes publiques viennent de se clôturer. Certains agriculteurs sont concernés par une forte proportion de leur exploitation située dans le site Natura 2000. Cela ne signifie en rien que toute cette surface est concernée par de fortes contraintes. Ce n'est pas ça que ça veut dire. Certaines unités de gestion comme les prairies de liaison représentent plus du tiers du site. Pour ces prairies très peu de contraintes sont imposées et celles-ci permettent de continuer une gestion de la zone agricole.

Pour les autres unités de gestion, c'est dans le cadre de la négociation du contrat de gestion agricole que la particularité d'exploitation pourra pleinement être prise en compte afin d'aboutir à un régime viable pour l'exploitant. J'ai pris connaissance de la motion de la Commune de Saint-Vith puisque vous me l'avez fait parvenir maintenant. Il me semble — et vous l'aurez compris au travers de ma réponse — que les souhaits avancés par les autres sont rencontrés et ils vont l'être encore dans les différentes procédures qui vont suivre. C'est une étape parmi d'autres.

Je crois qu'on doit être à la fois les plus proactifs possible pour que Natura 2000 soit un succès. Vous voyez le chemin qui a été parcouru. Et une fois que les arrêtés de désignation vont sortir, cela va aller très vite pour les suivants. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on aura pris une mesure pour une espèce, une mesure particulière parce que les mesures générales sont déjà d'actualité partout sur le territoire Natura 2000. Elles sont d'ailleurs alignées au Code forestier puisque le Code forestier impose aux pouvoirs publics toute une série de mesures, je prends l'exemple des bois morts, des espaces libérés au niveau des cours d'eau, etc. Ces mêmes mesures se retrouvent pour tout le monde dans les sites Natura 2000. Uniquement imposition dans le Code forestier pour les propriétaires publics, imposition pour tout le monde dans Natura 2000. Et ce sont les cinq mêmes mesures.

Pour terminer, on peut être confiant pour la suite des événements sachant qu'on tiendra compte aussi des avis. C'est donc important que les gens participent et que ce soit un processus le plus démocratique possible. Je ne peux pas être d'accord avec les propos qui ont été tenus de dictature Natura 2000. Il doit y avoir cette concertation, cette participation la plus forte en tenant compte des délais qui sont les nôtres, parce que si on n'avançait pas plus vite, on serait les premiers à faire des reproches et à poser des questions, et que la Commission européenne trouve que cela prend beaucoup de temps dans notre belle région. Mais je crois beaucoup en la concertation parce qu'elle permet effectivement d'avoir de la compréhension, de la communication et donc aussi de l'adhésion par rapport à Natura 2000 au travers de l'ensemble des mesures qui sont prises.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour l'information qu'il vient de nous donner par rapport non seulement à la philosophie et les objectifs Natura 2000, mais aussi par rapport à la procédure et à la mise en place de cette philosophie dans le cadre d'une concertation, comme vient de le décrire M. le Minitstre, qui est bien structurée.

Je retiens comme leçon essentielle que pour l'instant on discute encore d'un projet et que les arrêtés ne sont pas encore définitivement pris et qu'il reste une marge de manoeuvre dans le chef du Ministre. Cela permet de concilier les problèmes rencontrés par les agricultuers parce que, effectivmeent, ce qui a été dit au Conseil communal, a été amplifié par les organisations des agriculteurs locaux qui, eux aussi, regrettent d'avoir été si peu «consultés» jusqu'à présent. Donc, de faire le compromis entre d'une part, la viabilité des exploitations agricoles voire forestières locales, et d'un autre côté, l'intérêt pour l'environnement et pour l'ensemble des habitats. J'espère que lorsque la procédure de concertation sera terminée, qu'une proposition de compromis va vous être soumise, permettant d'améliorer cette compatibilité entre les deux objectifs qui méritent en quelque sorte le même type d'intérêt.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On a réussi cela au niveau régional, au niveau de la concertation. Objectivement, lorsque j'ai commencé la première réunion, l'ambiance dans laquelle on s'est retrouvé il y a trois ans et demi avec les représentants des agriculteurs, les environnementalistes, les propriétaires forestiers et les communes, c'était tout sauf une évidence. Au fil du temps, des réunions de concertation, on a pu trouver des accords sur les règles générales, sur les montants de l'indemnisation que ce soit pour les agriculteurs, les propriétaires forestiers, la réalité des

communes, etc. Tout cela a été décidé, mais on doit avoir exactement la même démarche au niveau local.

En plus de cela, j'ai mis en place Natura Wal avec, à l'intérieur, les représentants des agricutleurs, les représentants des propriétaires forestiers et les représentants des différents acteurs qui peuvent aussi apporter cet accompagnement pour l'ensemble des personnes concernées par Natura 2000.

J'ose espérer que la qualité de la concertation qui a eu lieu au niveau régional, sera la même qualité, j'ai mis, en tout cas, tout en place pour que ce soit le cas et qu'il y ait tous les outils nécessaires pour avoir cette participation et donc des modifications. Je ne demande pas qu'un arrêté revienne tel qu'il est parti, je demande justement qu'il soit modifié et qu'il puisse faire l'objet de discussions et de débats.

M. Stoffels (PS). – Ce sont, en tous cas, ces éléments très constructifs et positifs que je retiens de vos propos. Il y a donc une attitude au départ qui est ouverte et qui est aussi ouverte dans le sens d'écouter l'ensemble des échos qui y viennent pour que la concertation soit une véritable concertation et non une confrontation afin que, quelque part, lorsque l'arrêté vous est soumis, des compromis puissent encore être trouvés agissant dans le sens , comme je venais de l'évoquer il y a quelques instants. Donc, en plus, en traduisant les articles, vous allez découvrir avec plaisir les noms de ceux qui ont allumé le feu.

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES PERSPECTIVES 2009 POUR L'AGRICULTURE WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les perspectives 2009 pour l'agriculture wallonne ».

La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, incontestablement, la fin de l'année agricole 2008 aura été marquée par le Conseil européen de l'Agriculture du 20 novembre. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter des résultats de ce Conseil et des interprétations qui en ont été faites.

Avant d'évoquer les perspectives pour l'année 2009, je voudrais revenir un court instant sur une interprétation des résultats de ce Conseil dont j'ai pris connaissance durant la trêve des confiseurs.

Il s'agit d'une analyse du CDH germanophone qui, dans son édition « im Mittelpunkt », évoque : « la réduction des subventions directes et augmentation des quotas laitiers : résultat inadmissible du Conseil des Ministres » ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour information, au Parlement européen, il a voté pour.

M. Stoffels (PS). – Dans l'article, il dit qu'il a refusé le vote.

Concernant les subventions directes, les décisions de la Commission programment une réduction de 5 à 8% de celles-ci de manière à ce que les montants ainsi épargnés sont directement injectés dans le développement du monde rural. Cependant, le Parlement européen a adopté une autre position en la matière.

En effet, la position du Parlement prévoit une modulation non pas à partir d'un montant de 5.000 euros, mais à partir d'un montant de 10.000 d'euros suivie d'une réduction des subventions directes de 6% pour les années 2009 et 2010 et de 7% pour les deux années suivantes. Un compromis qui décharge notamment les petites et moyennes exploitations agricoles, puisqu'il prévoit que ceux-ci puissent profiter plus des subventions directes dont ils peuvent par ailleurs disposer librement. Ce que je cite est tiré de l'article que je viens de vous remettre.

Monsieur le Ministre, il me semble que la position adoptée par le Parlement européen peut être une base de négociation pour la première évaluation de la PAC que vous avez demandée et obtenue et je vous en félicite. Qu'en pensez-vous ?

Pour l'heure, hélas, le Conseil des Ministres n'a pas intégré la position du Parlement dans sa décision en s'accordant sur la formule qu'à partir de 2012, tous les agriculteurs qui reçoivent une subvention directe de l'Union européenne doivent mettre 5% en plus des 5% actuels à disposition du développement rural.

Concernant les quotas laitiers, le Parlement européen a adopté une position refusant à la fois tout amendement visant une augmentation des quotas laitiers et tout amendement visant à maintenir le système actuel. Il adopte une position permettant une augmentation modérée des quotas laitiers.

Monsieur le Ministre, est-ce que cette prise de position du Parlement européen ne va pas dans le contre-sens de la politique que vous souhaitiez impulser au niveau européen ?

Toute augmentation des quotas laitiers implique le risque d'une baisse des prix, ce qui remet en question l'existence de bon nombre d'exploitations agricoles. Le gel du régime des quotas aurait été une

meilleure mesure pour garantir l'existence des producteurs laitiers mais cette proposition n'a pas rencontré l'adhésion d'une majorité du Parlement européen. Selon vous, ce genre de position ne risque-t-elle pas d'enrayer toute possibilité de régulation du marché du lait ?

Quoi qu'il en soit, le Conseil des Ministres a décidé une augmentation des quotas de 5% au total, à mettre en œuvre par étapes de 1% chaque année entre 2009 et 2013. A titre personnel, je trouve qu'il s'agit là d'une mauvaise décision pour l'ensemble des producteurs de lait wallons.

Monsieur le Ministre, comme je vous l'avais déjà signalé en décembre dernier, vous avez adopté une position courageuse et vous avez tenté de défendre au mieux les intérêts des agriculteurs wallons. Cela étant, au niveau européen, nous étions relativement isolés ce qui explique les résultats mitigés.

A l'instar d'autres secteurs, 2009 sera une année difficile pour l'agriculture wallonne.

Monsieur le Ministre, d'après les chiffres fournis par la Commission européenne, le revenu agricole belge a diminué de 25,6% en 2008. Quel est le niveau de cette diminution pour les agriculteurs wallons ? Quelles sont les initiatives que peut prendre la Région afin d'enrayer cette baisse ?

Comme le démontre la première partie de mon intervention, l'agriculture est largement tributaire des décisions européennes notamment en ce qui concerne les aides directes et les aides aux investissements.

Si l'Europe investit autant dans l'agriculture, c'est parce qu'il s'agit d'un pilier important de notre société qui oeuvre dans un domaine essentiel, social et économique, tout en garantissant la qualité de notre cadre de vie.

Au delà de la problématique, importantissime, du revenu agricole, deux autres dossiers seront à l'agenda de cette année : premièrement AIDA et deuxièmement la politique de promotion de l'agriculture wallonne.

Concernant AIDA, il s'agit d'un système assez neuf qui doit faire ses maladies mais ce ne sont pas les agriculteurs qui doivent subir les inconvénients et les balbutiements. De plus, je pense que nous ne devons pas être sourds aux remarques émises par le secteur. Si on veut qu'un programme atteigne ses objectifs, il faut parfois savoir le réorienter en cours de route.

D'une manière générale, nous soutenons les avancées apportées par le programme AIDA, notamment sur le financement en capital. Comme je l'ai souligné lors des discussions budgétaires, il fallait passer à un régime de subvention en capital. Cela permet, d'une part, de répondre aux remarques de la Cour des comptes et d'autre part, cela permet d'enrayer certaines pratiques bancaires comme l'adaptation des taux d'intérêt en fonction des subventions octroyées par les pouvoirs publics.

Concernant la politique de promotion des produits, nous rappelons simplement que le Groupe PS n'a jamais été opposé à une évolution du secteur de la promotion. Il s'agissait d'un objectif de la DPR et pour le moment nous sommes toujours au milieu du gué.

Ce que nous demandons au Gouvernement, c'est une stratégie claire, objectivée par des indicateurs de performances permettant d'évaluer les actions politiques.

Je pense que dans ce dossier également, il faut entendre les revendications du secteur que ce soit les agriculteurs ou les acteurs de la promotion proprement dite. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre les intérêts des uns et une stratégie de promotion plus globale. Qu'on l'aime ou pas, le décret qui a été adopté en 2004 et créant l'APAQ-W avait lui été objectivé par une étude indépendante. L'adaptation qui doit avoir lieu doit elle aussi être objectivée.

M. le Président. – Je reprécise notre ordre des travaux. J'ai prévenu M. Jamar du fait que s'il ne peut être présent, je transformerai son interpellation en question écrite.

La parole est à M. Le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remerice M. Stoffels même s'il y a beaucoup d'éléments qui sont abordés à travers son interpellation. Je vais essayer d'être le plus précis possible sur chaque point que vous avez abordé.

Concernant le bilan de santé de l'APAQ-W, la Commission agricole du Parlement européen a adopté finalement une position qui était très en ligne sur les points que j'avais défendus. Tout a-t-il été rencontré ? Non mais une bonne partie l'a été.

En ce qui concerne l'évolution des quotas laitiers, c'est de cet avis que s'est inspirée la Belgique après une discussion très intense avec mon collègue flamand, M. Kris Peters, pour que nous puissions définir et défendre ensemble une proposition au Conseil.

C'est clair, mais c'est très important sinon on n'aurait même pas pu s'exprimer tout simplement dans le round de négociations qui a eu lieu avant et le jour même du Conseil européen. J'aurais préféré que les discussions aient lieu plus tôt, cela nous aurait permis de mieux nous défendre et de prendre nos positions. On est parvenu à un accord le jour

même et donc de pouvoir aller exposer cette position près du Président du Conseil, en l'occurence M. Barnier, puisque c'est lui qui assurait la présidence en tant que Ministre français ayant la présidence durant la période de juin à décembre de l'année dernière.

L'avis de la Commission agricole n'a pas été entièrement suivi par le Parlement réuni en assemblée plénière, ça je le regrette évidemment. Les situations nationales, les historiques, les politiques socio-économiques sont diverses dans les 27 Etats membres et donc, il est difficile de dégager une position commune. C'est valable pour le Parlement comme d'ailleurs pour d'autres secteurs.

L'accord du Conseil agricole de novembre dernier prévoit une augmentation de la modulation de 2% en 2009: 1% par an pendant les trois années suivantes. Les moyens dégagés par cette modulation sont entièrement récupérés par le deuxième pilier. Je veillerai évidemment à ce qu'ils soient affectés à des mesures qui bénéficient directement et pleinement aux agriculteurs.

L'accord de novembre ne prévoit pas une évaluation globale de l'ensemble de l'APAQ-W, mais par contre, ce que j'ai obtenu, — croyez bien que quand vous avez dit que nous étions relativement isolés, le mot est assez faible par rapport à la réalité de ce qui se passait sur place — il y a deux évaluations du marché du lait. Une en 2010 et l'autre en 2012. Et ces évaluations sont réalisées par la Commission européenne qui, au regard de ces analyses, devra décider — et ça c'est une nouveauté aussi — soit de réduire ou maintenir la hausse ou d'augmenter.

Mais dans la discussion que nous avons eue, Pour vous dire comme cela fonctionne, on a d'abord proposé l'évaluation. On nous a proposé qu'il y ait une évaluation uniquement en 2012. On a obtenu 2010-2012. Et puis, on est revenu avec un texte qui disait qu'il y a une évaluation 2010-2012, mais soit on maintiendra le 1%; soit on augmentera. Donc, on n'envisageait pas de diminuer de 1%. Ce qui veut dire qu'il n'y avait qu'un seul couloir qui était pris, c'était celui de l'augmentation des quotas.

C'est un peu particulier si on dit qu'on fait une analyse pour voir l'évolution du marché pour pouvoir prendre des décisions politiques en fonction de cela, c'est un peu particulier quand vous dites que quels que soient les résultats de l'étude, il n'y a qu'une voie possible, c'est la hausse ou le maintien des 1%. C'est jusque là qu'il faut pouvoir parfois négocier. C'est un peu pénible, reconnaissans-le, surtout sur le plan intellectuel, je parle de l'honnêteté. Je n'aime pas utiliser ce mot dans ce contexte-là, mais de la procédure. Si on fait une analyse, c'est pour en tenir compte.

Ma position sur le devenir de l'OCDE n'a pas changée. Il est indispensable de maintenir un outil de gestion de l'offre fort. Je trouve que par rapport à ce qui se passe, on oublie vite de tirer des leçons: la crise économique, la crise financière ou la dérégularisations des marchés. Nous voilà ici dans un secteur l'Europe peut — et je trouve qu'on n'a pas été assez loin — montrer qu'elle ambitionne de réguler le marché. Il convient d'avoir des règles et des objectifs de société, objectifs humains, objectifs sociaux, objectifs économiques et d'emploi, objectifs environnementaux et que le marché soit régulé en fonction de ces éléments-là, — on en est bien loin, reconnaissons-le -. C'était la première occasion que nous avions au niveau européen... que la Commission européenne avait dans ses mains de montrer qu'on avait entendu le problème de la dérégularisation des marchés financiers cette fois, et au moins, dans le secteur vital de l'agriculture que nous connaissons. On en a tenu comtpe de façon très partielle. Je ne peux que le regretter, et ce que nous avons, nous permet d'avoir des clés pour demain dans nos mains. À nous de bien les utiliser.

La Wallonie est quasiement la seule région à défendre et à mener ce combat. Le secteur doit donc s'apprêter à faire face à de nouvelles évolutions. Nous devons également tenir compte de ce qui ne dépend que de nous. Il y a notamment la réorganisation de l'ensemble de l'offre dans notre Région. Les contacts qui peuvent être pris avec différents opérateurs pour qu'il y ait une intégration la plus parfaite possible avec les agriculteurs et des débouchés de proximité dans notre belle Wallonie. Je parle du secteur lait, évidemment. La transformation des produits, la valorisation de ceux-ci, donc dans une deuxième chaine de production si je puis dire, d'avoir aussi suffisamment de capacité de production et de transformation chez nous que pour pouvoir soutenir l'ensemble..., et ça fait partie de la diversification.

Pour les autres points que vous avez relevés sur la baisse des revenus, etc. je vous propose de vous envoyer tout cela par écrit. Je n'ai pas encore tous les éléments sur la baisse des revenus. Il y a une évolution qui a existé, qui existe chaque année, à la hausse, à la baisse. Pour donner une idée en prenant un revenu agricole hors inflation sur une base 100, en 2001 , on est à 77,4. En 2002, à 78,9. En 2003, on redescendant à 91,8. On remonte à 93,9 en 2004. On descend à 78,2 en 2006. On remonte à 114 l'année dernière. Je n'ai pas encore les derniers chiffres pour la Wallonie, je les aurai pour 2008. Il y a des cycles. On le voit au travers des chiffres que je viens de vous donner.

La baisse prévue pour le royaume pourrait ne pas être de la même ampleur en Wallonie qu'en Flandre. C'est diffiicle à dire, c'est vrai que le secteur du porc et de la volaille a connu des différences et essentiellement en Flandre au niveau de l'impact, des prix et des revenus. J'ai demandé qu'on regarde à ça

de près dès qu'on aura les informations que je livrerai à l'ensemble de la Commission, à vous particulièrememnt, puisque vous êtes le premier à m'interpeller sur le sujet.

M. Stoffels (PS). – Les structures sont tout à fait différentes au nord et au sud.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, bien sûr, d'où parfois des positions politiques qui l'étaient aussi.

Concernant AIDA, je l'ai encore expliqué ce matin à Mme Cassart, l'arrêté passé au Gouvernement. Il y a aussi la discussion avec les représentants de la Commission, la limite de l'exercice, c'est cela. Nous avons le système qui sera le plus généreux, le plus flexible et le plus souple possible avec, effectivement, aujourd'hui, dans le nouveau système — et c'est quand même un aspect positif — des avantages plus importants que par le passé, pour la zone défavorisée, pour la diversification, pour le bénéficiaire agriculteur quel qu'il soit, puisque, auparavant, par le système des subventions intérêts c'est en partie aussi d'autres acteurs en l'occurence bancaires qui en bénéficiaient et pas nécessairement l'agriculteur. La Cour des Comptes l'avait relevé au cours des discussions ces derniers mois en la matière. La France et la Belgique étaient les deux derniers à avoir des systèmes obsolètes.

En ce qui concerne la promotion, je suis très heureux d'avoir entendu vos propos. Pour terminer sur AIDA, d'abord sur l'aspect opérationnel, il y a des équipes supplémentaires qui ont été mises en place. Les dossiers suivent leur cours maintenant. La flexibilité se retrouve dans le novuel arrêté qui est passé le 19 décembre. On attend quelques discussions, quelques réunions mais ca va se mettre en place le plus rapidement possible. Croyez bien que je suis le dossier de très près parce que c'est évidemment important en termes d'investissements.

On voit quand même que cela n'a pas eu de conséquences sur les investissements, sur le volume d'investissement global parce que l'année 2008 est une année très paradoxale, sans doute avec revenus largement en baisse avec des investissements largement en hausse puisque cela risque d'être une année record en termes d'investissements dans le secteur agricole. C'est le paradoxe des cycles économiques qui sont de plus en plus courts, des hausses et des baisses et donc, le moment où je décide d'investir, mes revenus sont plutôt stables voire en hausse et le moment où j'investis réellement, donc que je concrétise cela quelques mois plus tard, la situation économique a fortement changé donc il y a un décalage dans cette réalité-là par rapport à ce qui existait auparavant où nous étions dans des cycles beaucoup plus longs de deux trois quatre cinq six sept ans de hausse et de baisses lentes et progressives et de hausses lentes et progressives, on est maintenant dans des chocs beaucoup plus rapides. Il faut en tenir compte sur le plan de la gestion des exploitations agricoles et c'est tout sauf évident pour un agriculteur. *(M. Stoffels s'exprime hors micro).*

Les investissments sont le résultat d'une année 2007 qui est globalement plutot positive, notamment dans le secteur du lait. Cela s'est dégradé début 2008, mais il y a eu une hausse continue durant l'année 2007 et donc dans le secteur du lait, dans le secteur des céréales en particulier. Si un agriculteur tenait compte de sa situation en 2007 pour dire : « je vais investir en fonction de cette situation-là ». En se disant : ma situation risque d'être la même en termes de revenus en 2008 qu'en 2007. Malheureusement, la situation s'est tout de suite dégradée en 2008. Mais quand vous avez signé un bon de commande et que vous avez commandé du matériel, vous faites le quand même, malheureusement. 2007 et 2008 sont des années complètement paradoxales. Faibles investissements en 2007, revenus importants et faibles revenus en 2008, investissements beaucoup plus importants.

Concernant l'APAQ-W, je suis très heureux d'avoir entendu vos propos. Je rappelle qu'il y a toute une série d'éléments de la modification de la promotion qui a été apportée. Notamment, éviter les doubles emplois entre l'APAQ-W et l'OPW. L'OPW ayant maintenant un rôle déterminé au travers de la convention que nous avons d'une part, et pour éviter tout simplement sur le terrain deux organismes qui sont subsidiés ou qui font partie de l'entité régionale, ne se concurrencent pas, et qu'un visiteur, par exemple,à la Foire de Libramont ou ailleurs, se retrouve d'un coté à un *stand* de l'organe officiel et l'autre côté, à un *stand* de promotion des produis, en l'occurence l'OPW. Je crois que c'est une bonne chose que chacun se spécialise dans des rôles très précis. Je ne peux évidemment que me réjouir de votre position. J'espère qu'elle est partagée et le sera entre un maximum des membres de l'Assemblée, du Président du Parlement, en passant par l'ensemble des membres de la Majorité et pourquoi pas de l'Opposition, par rapport à un sujet comme celui-là. Il y a différentes propositions qui ont déjà été faites et différentes rencontres qui sont programmées.

Je ne doute pas une seule seconde que vous serez le porte-parole de l'ensemble des agriculteurs pour faire en sorte que nous puissions améliorer le modèle de la promotion de notre région, notamment en passant par des modifications décrétales. Nous devrons passer par là. Je souhaite que nous soyons beaucoup plus forts sur le marché étranger que nous le sommes actuellement. Nous devons le faire main dans la main avec l'AWEx. Nous devons veiller à la clarification des rôles des différentes filières, à des liens beaucoup plus forts entre le montant cotisé et le montant utilisé en termes de promotion secteur par secteur, à des règles de flexibilité plus fortes, à une

adaptation plus rapide aux réalités de terrain. L'agriculture bouge de plus en plus rapidement, je viens encore de l'exprimer au niveau économique, et la promotion doit s'adapter aussi rapidement. Il faut travailler aussi sur la prospective, sur la diversification et sur l'accompagnement. Bref, toute une série de sujets essentiels pour faire en sorte que notre agriculture puisse être la plus forte possible. C'est une image de marque de toute une région, de la réalité d'un secteur qui représente beaucoup d'emplois en Wallonie. C'est une image de marque de la qualité de nos produits qui est exceptionnelle mais qui doit se faire connaître davantage sur le marché extérieur.

M. Stoffels (PS). – Je remercie le Ministre pour la réponse qu'il a donnée. Je ne vais pas réagir dans l'immédiat. Je vais lire le compte-rendu intégral à tête reposée. J'espère que vous aurez des occasions beaucoup plus agréables d'apprendre l'Allemand qu'en demandant la traduction de ce texte.

M. le Président. – L'interpellation de M. Jamar à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la fermeture de la râperie d'Hollogne-sur-Geer», ainsi que la question orale de Mme Bertouille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, et à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement, sur «le bilan de la campagne sucrière — Bilan et perspectives de développement», sont transformées en questions écrites.

QUESTIONS ORALES
(*suite*)

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE PROVOQUÉE PAR LA PILULE CONTRACEPTIVE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bracaval à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la pollution environnementale provoquée par la pilule contraceptive».

La parole est à M. Bracaval pour poser sa question.

M. Bracaval (MR). – Étant un lecteur assidu de la presse internationale et nationale, j'ai pu lire dans plusieurs journaux un article émanant de l'organe officiel du Vatican où la Fédération internationale des médecins catholiques affirme que la contraception féminine libère des tonnes d'hormones dans la nature, ce qui entraîne une pollution.

Faut-il accorder foi à ces déclarations selon lesquelles ces hormones sont responsables d'une pollution?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne doute pas qu'il est important de lire la presse nationale et la presse internationale. Tout ce qui peut être publié en matière environnementale m'intéresse directement. Il faut pouvoir étayer ce type d'affirmations et je n'ai pas accès à l'étude qui a été réalisée par des experts dont vous rapportez les propos.

Je peux proposer au Président de la Commission d'organiser un voyage parlementaire à Rome pour obtenir cette étude. Le Parlement est souverain en la matière. Aujourd'hui, je n'ai rien à déclarer puisque je n'ai pas cette étude entre les mains. Je ne sais que ce que j'ai lu dans la presse comme vous.

Concernant l'impact sur la santé, je vous invite à interroger M. Donfut.

M. Bracaval (MR). – C'est fait, M. Donfut ne nie pas l'influence que cela peut avoir sur les organismes, y compris les organismes aquatiques.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – M. Donfut rejoint l'avis du Vatican! Je lui en parlerai. Tout est possible.

M. Bracaval (MR). – Je ne peux vous dire que ce qu'il m'a répondu.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le doute m'habite, chaque jour. Tant que je n'ai pas une étude sérieuse qui démontre les choses. Tout ce qui est rejeté dans la nature a une influence. Il y a un impact des médicaments sur les organismes, celui qui les consomme et celui qui les rejette sous quelle que forme que ce soit dans la nature. Il y a toute une série d'études qui sont en cours pour voir quels sont les impacts des uns par rapport aux autres. Un polluant peut, en étant associé à un autre, avoir un effet explosif. Il y a de très beaux reportages qui ont été réalisés sur des sujets qui intéressent différents Membres de la Commission et moi-même. Par exemple, sur les abeilles et l'impact que cela peut avoir au niveau des fongicides, des herbicides et au niveau de molécules qui se retrouvent sur le marché qui individuellement n'ont pas d'impact direct sur les abeilles, mais qui lorsqu'elles sont regroupées et croisées ont un impact réel sur celles-ci. Il y a des

centaines de polluants de ce type sur le marché et qui se retrouvent également dans la nature.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Si vous avez l'étude, vous pouvez me la fournir et si le Président est d'accord de vous envoyer en mission, je verrais cela d'un très bon oeil.

M. le Président. – Je suggère au Bureau du Parlement d'envoyer la Commission en mission et je n'ai qu'une date à proposer, c'est le dimanche de Pâques.

M. Bracaval (MR). – Dans les études que j'ai pu lire, peu confirmaient ces thèses. Étant donné que ces informations provenaient d'une Fédération internationale de médecins catholiques, qui réunit plus que deux membres, je pensais qu'on pouvait y accorder quelque crédit. Je voulais simplement savoir si, en Région wallonne, on disposait d'études qui confirmaient ou non ce constat. Apparemment non.

M. le Président. – La question orale de Mme Cassart-Mailleux, sur «les superettes de service public», est reportée, elle l'avait déjà signalé.

QUESTION ORALE DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « UNE POLLUTION AUX HUILES VÉGÉTALES DANS LE CANAL NIMY-BLATON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «une pollution aux huiles végétales dans le canal Nimy-Blaton».

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

M. Delannois (PS). – Une pollution aux huiles végétales a été constatée dans le canal Nimy-Blaton à hauteur de Maubray ce jeudi 18 décembre 2008.

Le Département de la Police et des Contrôles de la Région wallonne s'est rendu sur place et a effectué une série de contrôles.

Par ailleurs, la Protection civile a érigé un barrage de protection. De plus, les services publics flamands ont été alertés comme cela doit être le cas dans pareille situation.

Disposez-vous déjà d'éléments vous permettant d'identifier le responsable ou les responsables de cette pollution?

Pour les non-spécialistes, dont je fais partie, il semble qu'une pollution aux huiles végétales est moins grave qu'une pollution aux hydrocarbures. Pouvez-vous me confirmer cette impression? En outre, je voudrais savoir quelles sont les conséquences sanitaires et environnementales de cette pollution?

L'année dernière, nous avons adopté le décret du 27 mai 2008 relatif aux délits et aux crimes environnementaux.

En vertu de ce décret, dans quelle catégorie se classe ce type de pollution? Qu'encourent le responsable ou les responsables de cette pollution si nous parvenons à le ou les identifier?

Ce type d'événement malheureux est l'occasion de tester l'efficacité de notre législation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Des éléments dont je dispose, il ressort que la pollution dont question a été détectée par l'éclusier en poste à Maubray dès le mercredi 17 décembre vers 15 heures. L'agent de garde SOS Pollutions en a été averti peu avant 16 heures.

En collaboration avec les services incendie d'Antoing et de Tournai et de la Protection civile, il a été décidé d'arrêter la navigation et de placer un barrage flottant en vue de contenir le polluant, dont la nature est difficilement déterminable. Les premières constatations font état d'un produit gras, inodore et incolore. Un échantillonnage du polluant a été réalisé et la Protection civile a procédé à un essai de traitement au moyen d'un produit dispersant pour hydrocarbure dont les effets ont été décevants.

Comme prévu par le système d'alerte et d'alarme de la Commission internationale pour la Protection de l'Escaut, les autorités responsables des zones aval en ont été averties.

Des recherches ont été menées le long du canal, mais n'ont pas permis pas d'identifier l'origine de la pollution.

Des résultats des analyses effectuées par un laboratoire agréé sur les échantillons prélevés, il ressort que l'indice d'hydrocarbure est inférieur à 0,1 mg/l. Il s'agit non pas d'huile végétale mais probablement de mazout très fortement dilué et ayant déjà subi des phénomènes de dégradation.

Les conséquences sanitaires et environnementales sont donc assez faibles.

En vertu du décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des

infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement du 5 juin 2008, il s'agit d'une infraction de deuxième catégorie (article D. 392).

Les infractions de deuxième catégorie sont passibles d'un emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende de 100 euros minimum à 1.000.000 euros maximum, ou d'une de ces peines seulement (article O. 151 du décret).

Par ailleurs, en l'absence de poursuites pénales, les infractions de deuxième catégorie peuvent être sanctionnées par voie d'amendes administratives qui s'élèvent de 50 euros à 100.000 euros (article O. 160 § 2 du décret).

M. le Président. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

M. le Président. – Nous allons passer aux questions de Mme Dethier-Neumann. Je constate qu'elle n'est pas présente, elle se trouve dans une autre Commission. Choisir, c'est parfois renoncer. Par conséquent, les questions orales de Mme Dethier-Neumann, sur «la taxation de systèmes d'épuration individuelle de grande capacité en province de Liège» et sur «les implications spécifiquement environnmentales et touristiques suscitées par le projet de centre «Nature et Sports» à Antoing, en contradiction avec le développement durable», sont transformées en questions écrites.

- La séance est suspendue à 15 heures 17 minutes,

- La séance est reprise à 15 heures 20 minutes,

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA MISE EN CAUSE DES CONSEILS CYNÉGÉTIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES SURDENSITÉS DE SANGLIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la mise en cause des conseils cynégétiques en matière de gestion des surdensités de sangliers».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Il semblerait que des travaux de réflexions soient en cours concernant les dégâts de gibier lors desquels la responsabilité des conseils cynégétiques sont mises en cause en matière de surdensité des populations de sangliers en Région wallonne. Table ronde autour de laquelle les conseils ne seraient d'ailleurs pas conviés.

Il semblerait que l'une des causes de la surdensité de sangliers soit les restrictions de tir imposées par les Conseils. La conséquence serait de faire gérer et préfinancer les dégâts occasionnés aux cultures par les Conseils. Ces derniers affirment de leur côté qu'il n'en est rien et qu'ils ne disposent même pas de moyens coercitifs à l'encontre des chasses situées sans le territoire de leur ressort. Un autre argument avancé par les conseils pour dégager leur responsabilité est que la chasse au sanglier n'implique pas que l'on soit membre d'un conseil cynégétique. Comment les conseils pourraient-ils dès lors contraindre ce type de chasse?

Les conseils semblent également considérer que la réalité de l'un n'est pas celle de l'autre et que tous ne sont pas à considérer de la même manière en matière de chasse au sanglier. Penser à des solutions durables pour réguler les populations est une chose, les généraliser sans tenir compte des spécificités locales n'aurait d'après eux aucun sens. Dit autrement, mettre dans le même panier les très grosses chasses ardennaises et les autres, qui, bien que confrontées à une importante densité de sangliers, n'ont rien de comparable, ne serait-ce que sur le plan financier ou des préoccupations spécifiques liées par exemple à la raréfaction du lièvre, du lapin, de la perdrix ou du faisan plutôt qu'à la prolifération du sanglier.

Vous le comprenez comme moi, ces réactions s'inscrivent en droite ligne dans le contexte de la proposition de gestion des dégâts par les Conseils. Certains conseils se demandent comment il est possible d'envisager une telle mesure inapplicable dans bien des cas. L'absence de rentrée financière, leur gestion par des bénévoles, le manque d'infrastructure minimum sont quelques-uns des arguments de base avancés par certains conseils. Une autre préoccupation des conseils est la qualité des estimations qui devraient être faites en cas de dégâts ainsi que la rigueur avec laquelle les responsabilités devraient être attribuées (chasseurs, propriétaires du bois, etc).

En outre, les Conseils sont outillés pour analyser en profondeur les causes qui favorisent d'importantes populations de sangliers ainsi que pour proposer des pistes concrètes pour aboutir à une solution.

Pourquoi les conseils cynégétiques ne se trouvent pas autour de la table ronde sur les dégâts de gibier? Qui organise cette table ronde? Existe-t-elle vraiment? Si oui, qui se trouve autour de la table? Est-il exact que les conseils cynégétiques n'ont pas de prise, comme ils le déclarent, sur la surdensité de sangliers? Est-ce seulement la cas de quelques conseils cynégétiques? Lesquels? Est-il envisageable dès lors de ne pas généraliser la

mesure ? S'ils n'ont pas de responsabilité, pourquoi envisager qu'ils prennent en charge l'indemnisation des dégâts liés à la surdensité de sangliers ? S'ils en ont une, quelle est-elle et pouvez-vous m'en expliquer la portée ? Prévoyez-vous de financer les conseils cynégétiques pour qu'ils puissent à leur tour indemniser les dégâts ? Est-il prévu des « experts » qui seraient chargés d'évaluer le montant des dégâts ainsi que le responsabilité du dommage ? Pourquoi n'est-il pas tenu compte de l'avis des Conseils cynégétiques alors qu'ils sont un des acteurs de premier plan pour fournir une analyse concrète de la situation et des pistes de solutions pertinentes ?

Il ne s'agit pas de conseil cynégétique qui se trouve dans les grandes forêts d'Ardenne, mais dans des régions où l'on chasse du petit gibier.

M. le Président. – La parole est à M. Le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai mis en place une table ronde avec différents acteurs et pas uniquement des chasseurs. J'ai voulu qu'il y ait les propriétaires forestiers privés qui sont représentés par la NTF, les propriétaires privés représentés par l'Union des Villes et Communes, les agriculteurs représentés par la FWA, les horticulteurs représentés par l'UAP et la FWH, et le monde associatif de l'environnement représenté par Inter-environnement. Au niveau des chasseurs, des représentants du Conseil supérieur wallon de la chasse et de la Fédération des chasseurs au grand gibier de Belgique assistent à la table ronde.

Ce sont une quinzaine de personnes qui se sont réunies à plusieurs reprises sous la direction du Président du Conseil Supérieur wallon de la chasse dans le but de trouver les meilleures solutions pour répondre à la surdensité de population de sangliers, mais aussi de cervidés. Il y a aussi des problèmes dans les propriétés boisées.

J'ai pris des dispositions dès mon entrée en fonction pour ouvrir plus largement les possibilités de régulation des sangliers de par l'ouverture de la chasse aux sangliers à l'approche et à l'affut à partir du premier août dans les maïs et cultures jusqu'au 31 décembre. J'ai élargi les périodes de chasse de façon très importante en me reposant sur le décret chasse et sur les arrêtés. Trois critères étaient utilisés pour élargir cettte période de chasse aux sangliers : météorologique, biologique et sanitaire. Je me suis reposé sur ces critères pour changer l'arrêté quinquennal en tant que tel. Par ailleurs, quand il y a des dégâts au niveau des cultures, j'ai pris les dispositions pour qu'on puisse aussi intervenir en battue en dehors de cette période.

Alors que j'ai pris ces dispositions, dans le même temps, certains conseils cynégétiques, de mémoire 17 ou 18, ont pris des dispositions restrictives par rapport aux sangliers en disant : « *dans notre conseil, nous recommandons de ne pas tirer les laies de plus de 40 Kgs, etc...* ». Je l'ai fortement dénoncé parce que c'est irresponsable alors qu'il y a des problèmes graves en matière de dégâts de cultures. Des conseils cynégétiques n'ont pas été créés pour contrer les politiques de la Région wallonne, mais pour justement prendre davantage en compte les réalités locales et avoir une gestion de territoire beaucoup plus large, en évitant une concurrence entre les chasseurs.

Il va y avoir des évolutions par rapport à ces conseils cynégétiques, je ferai des propositions. Il faut tenir compte de la réalité de conseils qui sont beaucoup plus petits et dont les préoccupations sont davantage liées à la préservation d'espèces comme par exemple les faisans, les perdrix, les lièvres.

Pour en venir à vos différentes questions, les conseils cynégétiques ne joueront pas un rôle dans l'indemnisation des chasseurs. Ils pourront avoir éventuellement un rôle de pression sur les chasseurs qui ne remplissent pas leurs obligations.

Par ailleurs, l'expertise existe déjà. J'ai mis en place au travers d'une convention un modèle qui permet d'évaluer le coût des dégâts dans les maïs, dans les différentes cultures. C'est un petit logiciel qui permet d'avoir une précision assez grande de l'impact financier pour l'agriculteur concerné.

Pour le reste, je crois avoir répondu à vos principales interrogations. Des propositions complémentaires vont venir. Certaines m'ont été faites, elles ne sont pas consensuelles aujourd'hui au travers de cette table ronde. C'est en fonction de ces derniers éléments que je prendrai des dispositions dans les prochains jours relatives à des mesures complémentaires. Ceci afin de faire jouer le rôle de chacun en fonction de la réalité locale qu'elle soit du fin fond des Ardennes ou d'autres régions de Wallonie qui connaissent évidemment des impacts.

Cela étant, je terminerai par là, même si vous n'êtes pas concerné, si certaines régions ne sont pas concernées de la même façon, l'impact du sanglier dans ces zones-là est parfois beaucoup plus fort, beaucoup plus important. D'abord, parce qu'on ne voyait pas de sangliers dans ces zones-là ou très peu auparavant. Ce sont des régions de culture et donc, les dégâts aux cultures sont encore beaucoup plus importants, avec des problèmes aussi péri-urbains ou urbains qui peuvent intervenir à certains endroits et aussi un impact sur des espèces qui sont déjà affaiblies de par toute une série de réalités environnementales et le sont encore davantage de par la présence importante de sangliers. Je pense aux espèces qui nichent au sol et dont le sanglier raffole vu qu'il est particulièrement opportuniste et homnivore, comme nous le sommes, vous et moi, je parle de son caractère dominant, il va sans dire.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Vous avez compris que je m'intéressais particulièrement à des conseils cynégétiques de zones où le sanglier est arrivé, mais qui n'avaient pas pour vocation de s'occuper de ce type de chasse au début et où maintenant, ils sont confrontés à cette problématique puisqu'on en voit même à Montigny-le-Tilleul, demandez à Mme Cornet, cela s'est vu. *(M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro)*

On me dit qu'il y en a plusieurs, que cela devient quelque chose de régulier, mais ce n'est pas elle qui me l'a dit.

Donc, ce que j'apprécie dans votre réponse, c'est le fait que vous êtes d'accord qu'il faut traiter de manière différentes les conseils cynégétiques en fonction du type d'espace et du type de chasse qu'ils ont à gérer parce que, manifestement, s'il y en a qui ont pris des mesures restrictives, je reconnais avec vous que c'est un petit peu irresponsable. Ce n'est pas le cas de ceux-là qui voudraient bien ne plus avoir du tout de sanglier dans leur zone parce que, comme vous l'avez dit, cela cause problème pour le type de chasse et la préservation des espèces qu'ils veulent mener dans leur zone. Si les sangliers sont là évidemment, il n'y a plus moyen de gérer ce type d'espèce.

J'ai pris note que le système d'expertise existait, mais je crois que vous m'en aviez déjà parlé lors d'une question précédente.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA PRÉSENCE DE FOURMIS D'ASIE EN RÉGION WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la présence de fourmis d'Asie en Région wallonne ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Il y avait longtemps, Monsieur le Ministre, mais un collaborateur de votre Cabinet s'est plaint à mon collaborateur en demandant « Alors, tu n'as plus de questions sur les ... » Je ne pouvais que m'exécuter, d'autant plus que j'avais cela dans la presse pendant les vacances.

Mon collaborateur n'a pas très bien vu la couleur de la fourmi parce qu'elle n'est pas vraiment noire, comme on le dit dans la question.

Donc, elle est petite, mais elle ne se différencie en rien de celles de nos contrées. Je veux parler de la *Lasius Neglectus*, une fourmi venue d'Asie qui semble prendre peu à peu la place de nos fournis, la *Lasius Niger*.

Elle a été repérée pour la première fois à Budapest, en 1974. Elle s'est ensuite établie en Grèce, en Géorgie, en Bulgarie, en France, en Turquie, en Roumanie, en Espagne, en Allemagne, en Italie, en Pologne et en Belgique depuis quelques années.

Cette fourmi a la particularité de vivre en supercolonie ce qui lui permet de s'étendre et parfois de coloniser toute une zone de plusieurs dizaines de kilomètres carrés. De plus, elle se développe beaucoup plus vite que les colonies de nos fourmis locales par la présence de plusieurs reines pondeuses dans une même colonie ce qui a pour conséquence une très grande production de larves. La principale conséquence en est une pénurie de nourriture pour d'autres espèces d'insectes et particulièrement pour nos fourmis autochtones, ainsi qu'un manque de place pour ces espèces.

Elles semblent donc clairement représenter une menace pour la biodiversité et pour nos espèces indigènes.

Mes questions sont les suivantes.

Il semble qu'une colonie de *Lasius Neglectus* ait été identifiée à Gand en 2001 et une autre à Flemalle.

Pouvez-vous me dire si la présence de cette fourmi est importante en Région wallonne ? Outre la supercolonie de Liège, y a-t-il d'autres colonies qui ont été localisées chez nous ? À quel endroit ?

Des contrôles sont-ils effectués pour apprécier l'impact de cette fourmi sur son environnement ? Quels en sont les résultats ?

Quelles mesures sont prises pour limiter la prolifération de cette fourmi sur notre territoire ?

Il semblerait que la *Lasius Neglectus* ne soit pas la seule espèce de fourmis invasives présente sur notre territoire. Est-ce exact ? Quelles sont les autres espèces présentes en Région wallonne ? Leur population est-elle recensée, pour autant que ce soit possible ? Une évaluation de leur impact sur la biodiversité est-elle réalisée ?

M. le Président. – Avant de passer la parole à M. le Ministre, j'aurais une précision à demander à M. Fontaine.

Comme il avait dit qu'il y avait une colonie à Gand et à Liège et puis après il dit *«C'est la supercolonie de Liège ...»*

M. Fontaine (MR). – Pour nous, Flémalle, c'est déjà Liège.

M. le Président. – Liège, c'est la colonie de super Liège.

M. Fontaine (MR). – En Hainaut, Flémalle, c'est Liège.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, le problème des espèces invasives est suivi, comme vous le savez, en Belgique par la plateforme Biodiversité, dont le relais wallon est basé à la Direction de la Nature et de l'Eau du département Étude du milieu naturel et agricole.

L'étude du phénomène est limitée et principalement axée sur une veille au niveau européen et sur une coordination des travaux au niveau fédéral.

En ce qui concerne la connaissance des espèces sur le terrain, elle est surtout le fait d'une collaboration volontaire des biologistes de terrain et des réseaux de naturalistes bénévoles. Plus les espèces concernées sont méconnues, moins on dispose d'informations.

Les moyens de lutte contre les espèces invasives se développent depuis peu, tant du point de vue technique que du point de vue humain. Mis à part la lutte contre le rat musqué organisée depuis une soixantaine d'années, les expériences réalisées en Région wallonne concernent principalement la lutte contre les plantes invasives le long des cours d'eau qui ont d'ailleurs connu un phénomène particulièrement important de forte prolifération ces dernières années.

En ce qui concerne plus particulièrement la fourmi asiatique, elle a fait l'objet d'une évaluation sommaire et nous disposons d'assez peu d'informations. Il s'avère qu'elle est encore peu présente en Belgique et surtout cantonnée en Flandre, d'après les informations qui sont les miennes.

Il s'agit d'une espèce qui se développe préférentiellement au voisinage des milieux urbanisés. Par conséquent, son impact sur la biodiversité devrait, dans les conditions actuelles, être assez limité. Par contre, le problème pourrait être plus aigu en cas de changement climatique favorable à l'espèce et d'adaptation de celle-ci à d'autres milieux.

Là où elle s'installe, elle est effectivement très compétitive et peut constituer une nuisance très importante, en particulier quand elle envahit les bâtiments. Il y a des cas qui ont été relevés à Paris, par exemple. Nous n'avons pas encore connaissance de problèmes de ce type de conséquences et de problèmes dans notre belle Wallonie. Dans ce cadre, la lutte peut se faire évidemment au moyen d'insecticides pour lutter contre cette invasion.

D'autres fourmis invasives ont été notées dans notre pays. Il s'agit de la fourmi d'Argentine, mais cette dernière pose surtout des problèmes dans des pays méditerranéen. En Belgique, elle est principalement mentionnée dans des sites abrités, serres, etc., car elle résiste mal au gel hivernal.

Dois-je vous dire que cette année-ci, avec des températures que nous avons pu atteindre, des moins quinze, moins dix, moins dix-huit suivant les endroits, il est clair que par rapport à des espèces invasives comme celles-là, en ce compris la fourmi dont on parle, il y a des conséquences positives puisqu'elles ont tendance à disparaître de par les températures particulièrement froides que nous avons connues.

Je ne sais pas vous en dire plus que cela. J'en suis désolé.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Non, mais je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

M. le Président. – Ceci clôture l'ordre du jour de cette réunion en vous disant que la prochaine aura lieu normalement le 27 janvier.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 40 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, MR

M. Willy Borsus, MR

M. Philippe Bracaval, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Robert Meureau, Président

M. Paul-Olivier Delannois, PS

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Philippe Fontaine, MR

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Mme Nelly Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. Daniel Senesael, PS

M. Edmund Stoffels, PS

Mme Eliane Tillieux, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIDA	Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
CDH	Commission des Droits de l'homme
CPAS	Centre public d'Action sociale
CRA	Centre de recherches agronomiques de Gembloux
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêts
DPC	Département des polices et contrôle
DPR	Déclaration de Politique régionale
EMAS	Environmental management and audit scheme
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
IDEA	Intercommunale de développement économique et de l'aménagement de la région de Mons-Borinage-Centre
IDELUX	Association intercommunale pour le développement économique de la Province de Luxembourg
INTRADEL	Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
IPALLE	Intercommunale de propreté publique des régions de Péruwelz, Ath, Leuze, Lessine et Enghien
ISSeP	Institut scientifique de Service public
NTF	Nature, Terre et Forêts
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OPW	Office des Produits wallons
OWD	Office wallon des Déchets
PAC	Politique agricole commune
PCB	Polychlorobiphényle
PCDR	Plan communal de Développement rural
PDR	Plan de Développement rural
PS	Polystyrène
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UVC	Union des Villes et Communes